N° 214 Septembre 2020 - 150 DA

INTERNATIONAL

L'ACTUEL

Le magazine de l'économie et du partenariat international

www.actuel-dz.com

L 20214 - 09 - A - 150 DA - DZ

ACTUALITÉ

Une rentrée sociale exceptionnelle !

FINANCE

MARCHÉ INFORMEL
La finance islamique pour éradiquer la culture du cash !

ÉNERGIE

MARCHÉ PÉTROLIER
Les majors coincés !

Fatoum Akacem, P.-dg de Saidal :

" S'OUVRIR DAVANTAGE AUX MARCHÉS EXTÉRIEURS "

Ne subissez plus l'information économique

lisez juste l'essentiel

www.actuel-dz.com

Édito

L'enjeu est de taille !

Comment les pouvoirs publics vont-ils négocier le difficile virage de l'actuelle rentrée sociale ? Une question pour le moins qu'on puisse dire énigmatique. Et c'est le cas de le dire, car tenter de minimiser la gravité de la situation générale du pays c'est aussi *« cacher le soleil avec un tamis »* et empêcher, donc, la vérité d'être connue. Tout d'abord, il y a cette crise sanitaire qui paralyse tout un pays, à commencer par le chef de ménage qui ne sait plus à quel saint se vouer et se trouve incapable de reprendre le cours normal de sa vie familiale.

D'ailleurs, tout le monde demeure suspendu au bon vouloir du Comité scientifique de suivi de la pandémie de coronavirus et des hautes autorités du pays qui sont les seules habilitées à prendre les décisions concernant les dates de déconfinement, mais avec une épée de Damoclès sur leur tête. L'enjeu est de taille !

Présentement, l'Algérie enregistre une tendance baissière dans le nombre de cas de contaminations à la Covid-19 et, donc, il faut préserver les acquis de la sécurité sanitaire, nonobstant tout ce qui se dit de bien ou de mal sur la question de la gestion de cette maléfique crise. En attendant la fin du cauchemar, prenez bien soin de vous■

L. K.

SOMMAIRE n° 214 - Septembre 2020

EDITO

L'enjeu est de taille !

Comment les pouvoirs publics vont-ils négocier le difficile virage de l'actuelle rentrée sociale ? Une question pour le moins qu'on puisse dire énigmatique.

Chiffre du mois

898 millions d'euros

Le coût global de réalisation de la Grande Mosquée d'Alger, qui sera inaugurée le 1er novembre prochain, s'élève à 898 millions d'euros.

Phrase du mois

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune :

« Il est impératif de s'assurer de l'origine africaine des biens et marchandises en circulation dans la zone de libre échange. »

8 Conséquence de la crise sanitaire
Une rentrée sociale exceptionnelle !

10 Relance économique et sociale
Du pain sur la planche

12 Exportation hors hydrocarbures
De nouvelles mesures, un nouvel espoir !

14 Production agricole
Une première en Algérie !

16 Administration publique
La bureaucratie en maître mot !

18 Ouverture du capital des entreprises publiques
Un fleuve pas si tranquille

20 Fatoum Akacem, P.-dg de Saidal :
« S'ouvrir davantage aux marchés extérieurs»

24 Secteur pharmaceutique
Le sursaut d'orgueil de l'Algérie ?

28 Démarrer au plus vite la machine de production
Cap sur l'industrie agroalimentaire

30 Ouverture des transports et banques à l'investissement privé
La voie est libre !

32 Suppression de la règle 51/49
Oui, mais pas sans conditions

34 Tebboune écarte catégoriquement l'option de l'endettement extérieur
Regards croisés d'experts

36 Marché informel
La finance islamique pour éradiquer la culture du cash !

38 Marché pétrolier
Les majors coincés !

40 Généralisation du GPLc
Stop à la forte consommation de l'essence !

42 Transformation digitale
Les entreprises algériennes à la traîne

46 Accord d'association Algérie-UE
Evaluation ou remise en cause ?

48 Accord de libre-échange continental africain
Les droits de douane en question

50 Union du Maghreb arabe
« Le rêve maghrébin existe-t-il encore ? »

52 Tourisme hôtelier
Le camping en vogue

54 Littérature et cinéma
Prédictions de la pandémie de Covid-19

56 Accord de normalisation entre les Émirats arabes unis et Israël
Un couteau dans le dos des Palestiniens

58 **Portrait :** Aïcha Barki
Une « *pourfendeuse* » engagée de l'illettrisme

TOP

Toysali Algérie exporte de nouveau son acier

L'entreprise métallurgique Tosyali Algérie a repris les opérations d'exportation d'acier en programmant une opération d'exportation de 18.000 tonnes de rond à béton vers le Canada■

FLOP

Le chiffre d'affaires de la Sonatrach en baisse

Le chiffre d'affaires de la Sonatrach a été estimé à 338 milliards de dinars en 2019, soit une diminution de 18% par rapport à l'exercice 2018■

Les Nouvelles Revues Algériennes
R.C. : 99B 0008985
I.S.S.N.: 1.111.1054

Rédaction / Administration :
Lot. Ben Achour Abdelkader Villa n° 27
Chéraga - ALGER
Tél. : +213 (0) 23 39 50 79
+213 (0) 23 39 50 52
Fax : +213 (0) 23 39 50 92
Site web : www.actuel-dz.com
e-mail : redac@actuel-dz.com
l.actuel@gmail.com

Directeur de la publication :
MOHAMED KESSACI

Directeur / Gérant :
LAKHDAR KESSACI

Rédaction :
FAYÇAL ABDELAZIZ
AHMED BENALIA
RABAH KARALI
KHEIREDDINE BATACHE
FATIHA AMALOU
ABDELLAH BOURIM
HAMID MERZOUK

Correction :
WASSIM AHLEM

Abonnements & Publicité :
KAHINA DEBOUZ - SAAD
RABAH ABDESSELAM
OMAR HINA

Direction technique et P.A.O. :
DJAMEL ATMANI
SALIM RABIAI

Régie Publicitaire et Abonnements :
Lot. Ben Achour Abdelkader
Villa n° 27 Chéraga - ALGER
Tél. : +213 (0) 23 39 50 79
+213 (0) 23 39 50 52
Fax : +213 (0) 23 39 50 92
et ANEP Régie presse
1, rue Pasteur - Alger

Impression : Imprimerie Ed diwan

Distribution Centre par :
ETS BOUNAB Nasreddine

Dépôt légal : Septembre 2020

Les manuscrits, photographies, illustrations ou tout autre document adressés ou remis à la rédaction ne sont pas rendus et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation.

Vu ailleurs... en images

Traveleyes

Fondée par Amar Latif, la compagnie anglaise Traveleyes est la première agence de voyages au monde destinée aux personnes malvoyantes. Avec ses services adaptés, la société facilite l'organisation des séjours de ses clients atteints de cécité. De nombreuses destinations sont disponibles sur tous les continents, selon différentes formules, le tout permettant aux personnes aveugles de voyager en toute indépendance.

Une jeune start-up recycle les masques jetables

Des milliers de masques chirurgicaux recyclés puis métamorphosés en plastique avant de se réincarner en visières ou ouvre-portes : c'est ce que propose, depuis la mi-juin, une entreprise française pour enrayer la pollution causée par ces masques jetables.

amazon Prime va bientôt livrer par drone aux Etats-Unis

171 millions $ de contrats pour les turcs Dekinsan et Atlas

Deux grandes sociétés turques spécialisées dans le secteur des bâtiments et travaux publics (BTP), en l'occurrence Dekinsan et Atlas Genie Civil, ont décroché, en juillet dernier, de grands contrats pour la construction de plusieurs milliers de logements de type AADL pour plus de 171 millions de dollars.

Découverte d'un énorme diamant de 422 carats au Lesotho

C'est une trouvaille incroyable. Ce diamant d'une taille exceptionnelle a été découvert dans la mine de Letseng au Lesotho. Difficile pour l'heure d'estimer la valeur d'une telle pierre, mais elle pourra se vendre à plus de 15 millions d'euros d'après les spécialistes.

Les nouveaux drones de livraison annoncés par Amazon seraient capables de livrer des petits colis en moins de 30 minutes. Un service ambitieux, mais qui serait, dans un premier temps, réservé aux abonnés Prime.

Ses quelques grains de sable lui coûtent cher

Un touriste français avait emporté deux kilos de sable fin comme souvenir de Sardaigne dans ses bagages, ce qui est interdit sur l'île. Il a dû s'acquitter d'une amende de 1 000 euros.

Conséquence de la crise sanitaire

Une rentrée sociale exceptionnelle !

Crise. Des milliers de travailleurs au chômage, des entreprises en difficultés financières impactées par la crise sanitaire, érosion du pouvoir d'achat des citoyens, déficit budgétaire de 11 milliards de dollars, baisse des recettes pétrolières à près de 24 milliards de dollars, et à tout cela s'ajoute une situation politique tendue. Voilà ce qui caractérise la rentrée sociale de cette année qui s'annonce trop chaude en cette saison automnale. Une rentrée qui intervient dans un contexte marqué par une crise multidimensionnelle qui risque de perturber les cartes du gouvernement Djerad.

Dans une tentative d'apaiser les esprits, le Premier ministre a tenté un discours rassurant en promettant de trouver des solutions adéquates permettant de venir à bout de la crise. Des solutions qui ne seront pas sans effets négatifs sur le quotidien du citoyen lambda, déjà pénalisé par une crise sanitaire qui a mis toute l'économie du pays à genoux.

En effet, lors d'une réunion du Conseil des ministres consacrée au plan de la relance économique et à la rentrée sociale, le gouvernement Djerad avait promis de fournir plus d'efforts pour réussir la rentrée de l'automne. Ce dernier affirme que son staff avait fixé des objectifs à atteindre à court terme pour assurer une rentrée réussie. Parmi ses priorités, la relance de la machine économie nationale, en léthargie, et ce, avec l'implication des opérateurs privés et l'encouragement de l'investissement pour réduire les dépenses de l'Etat et de consacrer son énergie au développement social, en particulier la prise en charge des préoccupations des citoyens vivant dans les zones d'ombre.

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement a alloué une enveloppe financière de 14 milliards de dollars d'aide aux financements de projets d'investissement dans les mois à venir afin de réduire la facture des importations dans un contexte marqué par la chute des réserves de change qui sont tombées à 57 milliards de dollars, contre 62 milliards en janvier, tandis que les recettes d'exportation d'énergie devraient atteindre 24 milliards de dollars cette année, contre 33 milliards en 2019, ce qui laisse entendre que le gouvernement compte sur les recettes énergétiques qui représentent actuellement 94% des exportations totales pour le financement des projets d'investissements. La réalisation de ces projets exige des sommes importantes en devise, et le gouvernement semble incapable de trouver de nouvelles ressources financières en dehors des recettes pétrolières fortement impactées par la crise sanitaire.

Outre la prise en charge des préoccupations des citoyens et le financement des projets de développement, le gouvernement est appelé à gérer les retombées de la crise sanitaire sur les opérateurs économiques. Les patrons tirent la sonnette d'alarme et appellent le gouvernement à leur venir en aide pour faire tourner leurs entreprises impactées par les mesures de confinement instaurées, depuis le mois de mars dernier, après l'apparition des premiers cas de la Covid-19 sur le territoire national. Les aides promises par l'Etat ne sont toujours pas arrivées, l'avenir de leur activité demeure incertain, conséquences : des milliers de travailleurs sont à la rue, attendant impatiemment que le ciel de l'automne se dégage pour revenir à la vie normale après plusieurs mois de confinement. Un rêve qui risque d'être emporté par la tempête de cette saison.

Tout cela pour dire que la mission du gouvernement Djerad est difficile, mais elle ne relève pas du domaine de l'impossible, car il suffit d'avoir le courage et la volonté politique pour remettre de l'ordre dans la maison Algérie qui souffre d'anarchie depuis bien des décennies. La seule issue probable pour sortir de cette crise est d'entamer des réformes profondes et de marquer une rupture avec la politique de la rente pour éviter l'effondrement du pays■

A. B.

الشركة الجزائرية للتأمين و إعادة التأمين

COMPAGNIE ALGERIENNE D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE

RESPECT

Incendie, Explosion et Risques Annexes

Multirisque Commerçants et Artisans

Transports privés de Marchandises

Assurance et Assistance Automobile

MÉTIER

Catastrophes Naturelles

Multirisque Habitation M.R.H

ASSURANCE

Risques de Construction

Vol de Marchandises et vol en coffre

Transports Maritimes

Engins de Chantier

EFFICACITÉ

Multirisque Immeubles

LA CONFIANCE EN COMMUN

www.caar.dz

Relance économique et sociale

Du pain sur la planche

Délicat. Confronté à une double crise économique et sanitaire ayant provoqué des dégâts sans précédent, le gouvernement de Abdelaziz Djerad a dû réfléchir à un nouveau plan de relance en associant les partenaires sociaux.

Les grandes lignes du nouveau plan de la relance socio-économique ont été dévoilées lors de la réunion du gouvernement avec les syndicats et les organisations patronales tenue les 18 et 19 août à Alger, sous la présidence du président de la République. Intervenant lors de cette rencontre, le chef de l'Etat, Abdelmadjid Tebboune, avait souligné que la conférence nationale sur le plan de la relance économique intervenait dans une *« conjoncture particulière »* marquée par la chute des prix des hydrocarbures et la pandémie de nouveau coronavirus qui a fortement impacté les économies du monde.

Réitérant l'engagement de l'Etat à accompagner les exportateurs et les investisseurs afin de diversifier l'économie nationale et de renouer avec

la croissance durable, M. Tebboune a annoncé une batterie de mesures devant permettre au pays d'atteindre au moins 5 milliards de dollars d'exportations hors hydrocarbures l'année 2021. Parmi ces mesures, il est question de la création d'un couloir vert dédié à certains produits, la cession d'une bonne partie de recettes en devise au profit des exportateurs, l'amélioration de la relation avec l'administration fiscale en plus du renforcement du rôle de la diplomatie dans la promotion des produits algériens à l'étranger. L'objectif demeure celui de réduire, à partir des deux années prochaines, la dépendance financière du pays des recettes des hydrocarbures à 80% contre 98% actuellement.

Outre la disponibilité de l'Etat à ouvrir des secteurs comme celui des banques et des transports aérien et maritime aux opérateurs privés, le gouvernement a assuré avoir affecté plus de 1.900 milliards de dinars au niveau des banques pour répondre aux besoins des investisseurs. Sur ce plan, le chef de l'Etat avait assuré que la situation financière du pays était *« soutenable »* avec des réserves de change de 57 milliards de dollars et des recettes d'exportation pétrolières de l'ordre de 24 milliards attendues en 2020.

Partant de ce constat, le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a présenté, quant à lui, une nouvelle feuille de route visant à édifier une économie nouvelle. Dans le cadre de ce plan, des priorités ont été fixées avec des mesures urgentes aux effets immédiats, a expliqué le Premier ministre, précisant que la mise en œuvre de ce plan se fera selon un calendrier fixé par le président de la République, qui s'étend à très court terme d'ici fin 2020, à court terme d'ici fin 2021 et à moyen terme d'ici fin 2024.

Ainsi, le nouveau plan est basé sur le renforcement du rôle du secteur privé et des institutions de la société civile. Il vise aussi le remplacement des produits importés par des produits fabriqués localement, la modernisation du tissu des institutions nationales et le soutien des petites et moyennes entreprises, en particulier les micro-entreprises et les entreprises émergentes.

Le plan de relance comprend également la révision de la règle 49/51 et la suppression du droit de préemption et son remplacement par une autorisation préalable du gouvernement, ainsi que la suppression du recours obligatoire au financement national pour les investissements étrangers et l'annulation du système préférentiel d'importation des groupes SKD/CKD. Il est prévu, en outre, la matérialisation de la transition énergétique et environnementale, à travers la mise à niveau de l'industrie manufacturière des ressources énergétiques et l'encouragement des énergies propres. Des réformes sont envisagées dans le domaine fiscal visant l'élargissement de l'assiette fiscale, la mobilisation des ressources et la digitalisation de l'administration fiscale en vue de lutter efficacement contre la fraude fiscale.

Le gouvernement s'est engagé aussi à œuvrer pour améliorer le climat des affaires en simplifiant les procédures de mise en place des institutions, en fournissant des biens immobiliers et en bénéficiant de prêts et de services publics de haute qualité, ainsi qu'en modernisant la gestion et en luttant contre les comportements bureaucratiques. Parmi les autres objectifs du plan de relance, il est question, en outre, de la révision des règles de défense commerciale en révisant les accords économiques et commerciaux qui sont *« injustes pour le pays »* et en *« réorientant »* l'appareil diplomatique pour servir les intérêts économiques et de développement vitaux du pays.

Des mesures portant sur la gestion du foncier industriel de manière à permettre un meilleur accès aux terrains équipés et dotés de toutes les conditions nécessaires pour des projets intégrés ont été, par ailleurs, soulignées par le Premier ministre.

Notons aussi que le développement du secteur agricole constitue une des priorités du plan de relance du gouvernement qui prévoit la réalisation de divers projets, notamment au sud du pays, devant assurer la sécurité alimentaire et réduire la facture des importations qui avoisine annuellement la moyenne de 10 milliards de dollars (céréales, lait en poudre, sucre, l'huile de table, café, thé, fruits et légumes...).

Des actions seront également entreprises pour promouvoir et soutenir les activités économiques fondées sur la connaissance à haute valeur technologique, ainsi que pour valoriser les secteurs de la construction et des travaux publics en raison de leur rôle dans le soutien de la croissance économique et l'absorption du chômage.

En somme, le gouvernement est amené à agir efficacement de telle sorte à lever tous les obstacles se dressant devant les investisseurs et de manière à relancer dans les meilleurs délais l'économie nationale■

Fayçal A.

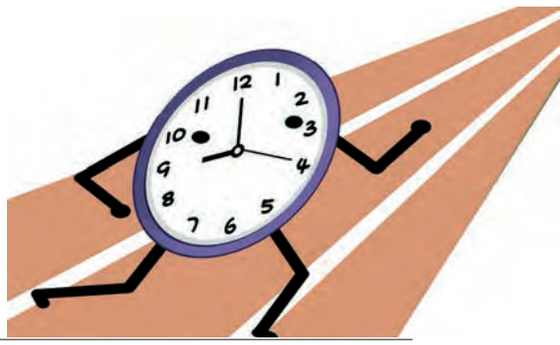

Exportation hors hydrocarbures

De nouvelles mesures, un nouvel espoir !

Encourageant. Le développement des exportations hors hydrocarbures continue de susciter l'inquiétude des responsables du secteur. Ces derniers, qui trouvent toujours des difficultés dans ce sens, peinent à trouver les meilleures stratégies qui peuvent sortir le secteur de sa crise. Toutes les solutions adoptées jusque-là n'ont pas donné les résultats escomptés.

Comment placer l'Algérie sur les marchés extérieurs et briser sa dépendance vis-à-vis des hydrocarbures ? La question est toujours au centre des débats des économistes et des politiques depuis que les cours du pétrole se sont effondrés. Selon les dernières statistiques, les exportations hors hydrocarbures sont restées toujours marginales durant les deux premiers mois 2020, avec 338,88 millions usd, ce qui représente 6,92% du volume global des exportations, contre 445,23 millions usd, en baisse également de 23,89%, durant la même période de comparaison de 2019. C'est ce qui a poussé le ministère du Commerce à réfléchir à d'autres méthodes pour sauver le secteur, dont cibler en premier lieu les marchés voisins africains.

Les spécialistes s'accordent à dire qu'il faut avoir une vision de région et faire en sorte de devenir un bloc économique et financier, à l'image de l'Union européenne. Mais malheureusement, l'Algérie avait par le passé négligé le volet commercial dans ses relations avec les pays africains. D'ailleurs, seulement 1% de nos échanges le sont avec ce continent. Pis encore, selon l'indice d'intégration régional instauré par la BAD et l'UA, l'Algérie est notée de 0,4/1 en termes d'intégration régionale, et de 0,1/1 en ce qui concerne l'intégration commerciale.

La meilleure note qui lui a été attribuée est de 0,8/1. Ainsi, une nouvelle mesure réglementaire a été prise au profit des opérateurs économiques afin d'encadrer les opérations d'exportation vers les pays voisins (Mali, Niger et Mauritanie), selon le ministère du Commerce.

D'ailleurs, le ministère tient à informer l'ensemble des opérateurs économiques assurant des opérations d'exportation vers les pays voisins (le Mali, le Niger et la Mauritanie) qu'une nouvelle mesure réglementaire a été prise à l'effet d'encadrer ces opérations en garantissant le transport des produits exportés par le groupe de transport des marchandises et de logistique Logitrans, jusqu'au point kilométrique (0) sur les frontières avec chaque pays, pour qu'il soit un point de transit et de réception de marchandises par la partie importatrice des pays voisins et ce, dans le respect total de toutes les mesures de prévention et de protection contre la propagation du coronavirus, édictées par les pouvoirs publics.

Concernant les opérateurs économiques qui utilisent leurs propres moyens pour le transport des marchandises destinées à l'exportation, ajoute la même source, *« ils sont tenus de respecter strictement toutes les mesures sanitaires de protection contre la propagation du coronavirus, notamment après la livraison des marchandises à l'intérieur des pays importateurs »*.

Afin d'éviter toute entrave pouvant avoir des répercussions négatives sur le bon déroulement de ces opérations, le ministère appelle chaque opérateur économique à informer l'importateur de la nécessité de prendre toutes les mesures nécessaires à la réception des marchandises exportées au niveau des points frontaliers fixés à cet effet■

Fatiha A.

NEW
جديد
Nouveau

CONTINUUM
Color

www.bms-electric.com

استمتع بالألوان
Enjoy the colors

garantie 5 ANS

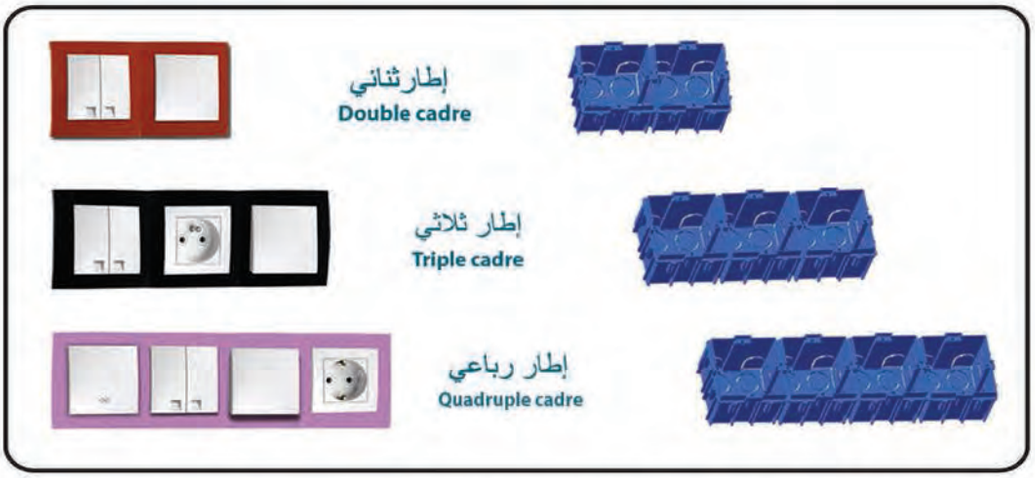

BMS® ELECTRIC
Fabrication d'appareillages & accessoires électriques

Référence des couleurs CONTINUUM COLOR لائحة الالوان

CC091NOIR CC091GRIS CC091BLEU CC091VERT CC091MARRON CC091ROUGE BORDEAUX CC091VIOLET CC091ROUGE CC091ROZE CC091JAUNE CC091BLANC

Production agricole

Une première en Algérie !

Prouesse. Depuis le lancement, en l'an 2000, du Plan national pour le développement agricole et rural (PNDAR), la production agricole ne cesse d'augmenter, notamment dans certaines filières comme les céréales, les cultures maraîchères, l'arboriculture ou la viticulture. L'agriculture représente environ 12% du PIB.

C'est une première dans les annales de l'économie algérienne : la valeur de la production nationale agricole a dépassé celle des hydrocarbures. L'annonce a été faite en grande pompe par le chef de l'Etat, Abdelmadjid Tebboune, le 13 août dernier, qui a affirmé que les recettes de l'agriculture, au cours de l'année présente, se situent à 25 milliards de dollars, alors que celles des hydrocarbures sont estimées à 24 milliards de dollars. Il est vrai que, d'un côté, le secteur des hydrocarbures traverse une période très difficile suite à la dégringolade des cours de l'or noir sur les marchés internationaux depuis quelque temps, et d'un autre côté, le secteur de l'agriculture a enregistré des résultats très probants sur le terrain durant ces dernières années.

Grâce à une politique volontariste

Depuis le lancement en l'an 2000 du Plan national pour le développement agricole et rural (PNDAR), la production agricole ne cesse d'augmenter, notamment dans certaines filières comme les céréales, les cultures maraîchères, l'arboriculture ou la viticulture. L'agriculture représente environ 12% du PIB. Le secteur fait vivre de façon directe et indirecte 21% de la population nationale et a, de ce fait, été promu au rang de priorité nationale dans la feuille de route du nouveau gouvernement. D'ailleurs, il est question de s'attaquer principalement aux problèmes de la filière céréalière, avec pour objectif affiché de porter la production à 71 millions de quintaux/an d'ici 2024, alors que les besoins nationaux sont de l'ordre de 80 millions de quintaux/an. Actuellement, l'Algérie n'importe plus de blé dur depuis 2019, se contentant des compléments d'apport de l'étranger pour le blé tendre et l'orge.

Concernant les autres produits de large consommation, les responsables du ministère de l'Agriculture et du Développement rural tablent sur une production nationale d'huile et de sucre qui peut couvrir au moins 30% des besoins du pays à l'horizon 2024, en s'appuyant principalement sur l'agriculture saharienne. Les études menées avec l'accompagnement de l'Agence spatiale algérienne montrent la possibilité d'allouer 1 million d'hectares à l'horizon 2024 aux potentiels investisseurs pour la production des matières premières destinées à l'industrie manufacturière.

Réduire la facture d'importation, une priorité primordiale

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Abdelhamid Hemdani, a déclaré récemment que son département ministériel vise à augmenter la production agricole, toutes espèces confondues, de 30% à l'horizon 2024 dans le but de réduire drastiquement les importations. Il a souligné dans ce même contexte que *« la stratégie mise en place pour atteindre cet objectif repose essentiellement sur le lancement d'investissements dans des secteurs stratégiques, comme le blé, les huiles, le lait et le sucre »*. Et d'ajouter que *« l'augmentation de la production de blé permettra d'économiser plus d'un milliard de dollars, et l'huile de colza, en particulier, économisera environ 500 millions de dollars »*.

Pour ce faire, le premier responsable du département ministériel de l'Agriculture et du Développement rural a mis en relief la nécessité de chercher à faciliter le chemin des investisseurs, en levant tous les obstacles bureaucratiques auxquels ils pourraient être confrontés. Volet financier, le secteur de l'agriculture ambitionne d'accroître la production agricole avec comme objectif de diminuer de manière significative les importations de produits nécessitant, actuellement, un investissement de quelque 8 milliards de dollars par an, a encore affirmé Abdelhamid Hemdani dans une déclaration à la Radio nationale.

En outre, le ministre a indiqué que *« dans la réalisation de ce programme, outre les investisseurs, seront intégrés l'ensemble des agriculteurs, des éleveurs, ainsi que toutes les autres composantes travaillant dans le secteur agricole ou y gravitant »*. L'augmentation de la production pourrait également être réalisée à travers *« la production de semences et de plants, dont la quasi-majorité est importée des marchés étrangers, ce qui affaiblit davantage le pays sur le plan de sa sécurité alimentaire »*. A ce propos, le ministre a noté que l'Algérie s'est déchargée de l'importation des semences céréalières qui sont quasiment produites au niveau national depuis 1994, faisant état d'un programme *« qui va s'étaler dans le temps, impliquant des pépinières privées et publiques, et visant à produire nos semences et nos plants »*.

Ouverture du champ de la coopération à toutes les filières agricoles

Aussi, l'autre solution consiste à *« étaler les cycles de production agricole en encourageant la création de coopératives d'agriculteurs pour organiser ces derniers »*, selon le ministre. Du reste, un exposé dans ce sens a été présenté par le ministre de l'Agriculture et du Développement rural lors d'un conseil du gouvernement relatif à l'examen d'un projet de décret exécutif modifiant et complétant le décret exécutif n° 96-459 du 18 décembre 1996 fixant les règles applicables aux coopératives agricoles.

Ce projet de décret exécutif vise à assouplir les procédures de création des coopératives agricoles en réduisant les pièces exigées pour leur constitution, en transférant aux directeurs des services agricoles de wilaya la réception des dossiers et leur traitement au plan local et en fixant les délais pour leur règlement. Aussi, ce projet de décret permet, également, l'ouverture du champ de la coopération à toutes les filières agricoles, tout en facilitant les nouvelles formes d'organisation et de mutualisation des activités des coopératives. Le gouvernement a endossé ce projet de décret exécutif■

A. K.

Gangrène. Qui parmi nous ne s'est pas retrouvé un jour à gérer les tracas administratifs ? La réponse est évidente, aucun. Du simple citoyen au haut responsable de l'Etat, les Algériens sont excédés par la lenteur des procédures administratives et de ces documents administratifs de plus en plus demandés pour constituer un simple dossier.

Par Abdellah Bourim

Administration publique

La bureaucratie en maître mot !

Tout le monde s'accorde à dire que la bureaucratie est la cause principale du retard accusé dans le développement du pays. En effet, la gestion administrative mine le quotidien de millions d'Algérien, en particulier les porteurs de projets d'investissement qui passent la plupart de leur temps d'une administration à une autre, d'un organisme à un autre ; une situation qui pousse les uns parfois jusqu'au renoncement, alors que les autres patientent des mois et des mois pour ne pas dire des années dans l'espoir d'obtenir la réponse de l'administration publique.

La bureaucratie est devenue une maladie très *« dangereuse »* qui touche à l'économie nationale et empêche le fonctionnement normal de tout un pays ; une réalité que même le chef de l'Etat a dénoncé puisque, lors d'une rencontre avec les walis, s'est dit lui-même victime de *« pratiques bureaucratiques et des bureaucrates »* qui freinent la réalisation de son programme de développement. Face à cette situation, le gouvernement a promis de trouver une solution et affirme qu'il mènera une *« lutte sans merci »* contre les pratiques relavant de la bureaucratie à tous les niveaux, mais sans fournir plus de détails sur les moyens à employer pour éradiquer ce phénomène. D'après le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, *« 10 à 20% seulement des orientations du président de la République ont été appliquées »*, ajoutant qu'*« il est vrai qu'il y a des problèmes financiers objectifs, une conjoncture sanitaire (coronavirus) et les conditions du passé, mais des bureaucrates entravent l'exécution du programme du président de la République et du programme du gouvernement »*.

En fait, la bureaucratie n'est pas un phénomène propre à l'Algérie, d'autres pays plus développés souffrent aussi des affres de ce cancer mais ont réussi avec le temps à le vaincre en recourant à l'utilisation des nouvelles technologies pour rapprocher l'administration du citoyen, lui simplifier les procédures administratives pour la création des entreprises afin de lui faire gagner du temps à consacrer pour son métier. Aujourd'hui, toutes les procédures se font à distance : transaction bancaire, création d'entreprise, inscription sur le registre de commerce, achat, vente, etc. Toutes les opérations se font sans se déplacer dans les locaux de l'administration.

En Algérie, la numérisation de l'administration publique et la constitution d'un fichier national biométrique depuis quelques années n'ont pas empêché le recours systématique à l'usage du papier administratif. Autrement dit, les moyens ne manquent pas pour aboutir à des résultats concrets dans la lutte contre la bureaucratie, mais les moyens seuls ne suffisent pas pour éradiquer ce phénomène sans l'existence d'une volonté politique réelle et l'implication des citoyens, car la lutte contre la bureaucratie est avant tout une action citoyenne■

Ouverture du capital des entreprises publiques

Un fleuve pas si tranquille

Irrévocable. Dans son analyse, l'économiste Mourad Goumiri préconise de *« ne pas soumettre le niveau d'ouverture du capital à la loi 49-51 généralisée mais de l'étudier au cas par cas, en fonction de son impact sur l'économie nationale et ses différentes filières »*.

Par H. Merzouk

Evoquée à maintes reprises puis vite renvoyée aux calendes grecques, voire abandonnée, l'ouverture du capital de certaines entreprises publiques semble endosser, cette-fois, un caractère irrévocable. Y aller, oui. Sans risques ? Pas si sûr. Par quels leviers mener cette démarche ? Sollicité par nos soins, Souhil Meddah, expert financier, distingue deux formes : le passage par le marché financier au niveau de la Bourse d'Alger ou par une offre publique de vente (OPV).

A propos des motivations qui poussent les entités publiques à aller vers l'ouverture du capital, l'expert cite *« le besoin macroéconomique qui permet de procéder au recyclage des valeurs monétaires qui sont disponibles ou même thésaurisées sur l'espace marchand ou chez les ménages »*. Il s'agit, enchaîne-t-il, *« notamment de l'épargne avec ses valeurs statiques qui ne bougent pas et qui ne contribuent pas à la constitution des valeurs ajoutées en tant qu'instrument financier stratégique »*. Et dans une mesure indirecte, la collecte de l'épargne pour le compte des marchés placements et participations *« permet aussi de canaliser les valeurs financières dans des réseaux scripturaux institutionnalisés contre rendement effectif, du fait que le marché financier n'est pas seulement un instrument de placement, mais il héberge, aussi, chez lui un autre espace secondaire de négoce où les titres sont achetés et vendus régulièrement »*.

Quant au besoin microéconomique, M. Meddah indique qu'il s'articule autour du *« financement et du développement de l'entreprise avec la perspective de garantir son évolution technique et de l'efficacité de son fonctionnement »*. S'ajoute *« le plan de gouvernance avec l'ouverture des différents canaux de communication, de transparence et du management participatif »*.

Marché boursier de la PME : moins de risques

Le troisième axe, lui, touche au bienfait de l'image de la société une fois cotée en Bourse, de sa notoriété, de sa pérennité et aussi de prétendre facilement à des mixages de financement entre tous les leviers qui existent ; c'est-à-dire participation et dettes financières. Au-delà de son utilité et apport, l'ouverture du capital des entités publiques n'est pas exempte de périls. A ce sujet, M. Meddah relève, d'abord, le *« risque systémique »* qui peut surtout toucher un niveau d'épargne qui dans les temps actuels n'évolue pas très rapidement, donc risque d'assèchement de l'espace de l'épargne.

Dans cette optique, l'expert note que *« le marché boursier de la PME comporte moins de risques du fait que dans sa structuration, il est un marché plus dynamique sur le plan de l'évolution et qu'il appelle à une assiette de financement moins importante »*.

D'autre part, M. Meddah indique une forme de risque qui est étroitement attachée au *« mode de fonctionnement et de gouvernance d'une société une fois cotée en Bourse, qui doit impérativement aménager ses méthodes de fonctionnement de gestion et de son rendement »*.

Niveau d'ouverture : passer à l'étude du cas par cas

De son côté, Mourad Goumiri, économiste, souligne que ladite ouverture du capital *« doit se réaliser avec les entreprises publiques non stratégiques (à définir) sur la base d'un cahier des charges souple pour ne pas dissuader les repreneurs potentiels »*.

Une évaluation des actifs, explique-t-il, *« doit être entreprise par des auditeurs indépendants pour ne pas qu'elle s'assimile à une "braderie générale" du capital public, à l'heure où le Trésor public peine à boucler ses fins de mois »*. Dans son analyse, l'économiste préconise de *« ne pas soumettre le niveau d'ouverture du capital à la loi 49-51 généralisée mais de l'étudier au cas par cas, en fonction de son impact sur l'économie nationale et ses différentes filières »*.

L'autre condition de réussite de l'ouverture du capital des entreprises publiques trouve son explication, selon M. Goumiri, dans le foncier industriel des entreprises privatisées qui *« doit faire l'objet d'un traitement particulier afin qu'il ne se transforme pas en actif spéculatif rentier »*. Sur la nécessité d'adopter cette démarche, l'économiste précise que *« l'Etat, à travers le Trésor public, a de moins en moins d'excédent financier (budgétaire) à investir pour effacer les dettes du secteur public dans le cadre de ce qui est pudiquement appelé "assainissement" du secteur public »*. Et de qualifier d'intolérable le fait que *« les déficits des entreprises publiques soient mutualisés à l'ensemble de la nation indéfiniment sans que des solutions réelles et définitives ne soient introduites »*■

Développement du numérique

Les propositions du GAAN

Le Groupement algérien des acteurs du numérique (GAAN) estime que l'Algérie gagnerait à se doter d'une stratégie nationale du numérique pour accompagner l'élan et l'enthousiasme actuels en vue de la modernisation et de la diversification de l'économie.

Le Groupement suggère de faire du numérique un levier de croissance de l'économie nationale, notamment à travers l'apport des entreprises de la filière du numérique, et de bâtir les fondements nécessaires pour généraliser l'usage du numérique dans les différents secteurs et permettre l'essor d'une société de l'information et d'une économie de la connaissance.

Un travail d'un groupe de réflexion au sein du GAAN a élaboré des propositions durant ces derniers mois. Entre autres propositions, développer l'accès à l'Internet très haut débit, en mettant à profit les différentes technologies et réseaux existants (fixe, mobile, satellite) et en dynamisant le marché des Providers Internet par la mise en œuvre des textes d'application découlant de la dernière loi sur les télécommunications, notamment sur le volet ouverture de la boucle locale.

Il suggère aussi le renforcement de la bande passante internationale et l'optimisation de son rendement grâce, notamment, à la mise en œuvre d'un Peering local (GIX), d'accélérer la mise en service de la certification électronique pour les administrations et structures publiques, mais également pour le secteur économique et privé, de favoriser la disponibilité de centres de données sur le territoire national et d'engager la préparation de la 5G■

Interview de Fatoum Akacem, P.-dg de Saidal :

“S’ouvrir davantage aux marchés extérieurs”

L'ACTUEL : Avant tout, on tient à vous remercier, Mme la P.-dg, d'avoir accepté de nous accorder cet entretien ! Pouvez-vous nous faire une présentation succincte de votre parcours ?

Mme Fatoum Akacem : Je suis titulaire d'un diplôme de Docteur d'Etat en pharmacie, obtenu à l'Université de Montréal (Canada), et d'un Master In Business Administration (MBA), de l'Université de Lille (France), ce qui fait que je connais très bien le monde du médicament, d'autant plus que j'ai derrière moi plus de vingt ans d'expérience dans ce secteur névralgique, nécessitant une technicité de haute facture et un savoir-faire très grand.

J'ai rejoint Saidal depuis une vingtaine d'années et j'ai occupé plusieurs postes de responsabilité en qualité de directrice du Marketing et de l'Information médicale, directrice centrale du Partenariat et de l'Export, directrice Assurance qualité et directrice PMO (Project Manager Officer). Ce poste m'a permis d'avoir une connaissance parfaite de Saidal, en plus de mon expérience passée, car en 2012, j'ai été chargée du suivi du projet de refonte de l'organisation du Groupe pour lequel Saidal a fait appel à un grand cabinet international. J'ai eu pour mission d'accompagner le cabinet dans les investigations menées pour relever toutes les carences organisationnelles, managériales et de présenter une nouvelle organisation cible.

Ce travail en profondeur réalisé au sein de ce poste m'a préparée à occuper celui de P.-dg et à entamer la reconstruction du groupe Saidal.

A l'image de toutes les forces vives du pays, Saidal a été aux avant-postes face à la pandémie mondiale de Covid-19 ; quelles ont été les principales actions mises en place sur le terrain depuis le début de la crise sanitaire, aussi bien sur le plan interne qu'externe ?

De part son statut d'entreprise publique et son rôle d'entreprise citoyenne par excellence, Saidal n'a lésiné sur aucun effort pour participer à la lutte contre la propagation de la Covid-19, à commencer par les actions en interne.

Dès le début de la crise sanitaire, Saidal a pris certaines mesures afin de lutter contre la pandémie en préservant la santé de ses employés, sans pour autant interrompre ou gêner l'activité du Groupe :

- Libération du personnel jugé vulnérable (malades chroniques, femmes enceintes et celles ayant des enfants en bas âge) ;
- Une cellule de crise a été installée dès la première semaine pour le suivi de l'évolution de la situation sanitaire des employés ;
- Mise à disposition des employés des moyens de protection (gants, masques, savon et gel) ;
- Toutes les équipes HSE ainsi que les médecins du travail ont été mobilisés au niveau de tous les sites de l'entreprise pour veiller à l'application des mesures d'hygiène (distanciation, interdiction de visites…) ;
- Suivi quotidien des travailleurs par les médecins du travail ;
- Sensibilisation continue aux mesures d'hygiène ;
- Désinfection régulière des espaces et moyens de transport.

> ***« On devrait penser à développer une production de matières premières afin de garantir notre sécurité sanitaire. »***

Par ailleurs, et pour faire face à la pénurie de gel hydro-alcoolique, Saidal en a fabriqué une très importante quantité et en a fait don à toutes les institutions étatiques, ainsi qu'aux structures sanitaires à travers la PCH durant une campagne qui a duré près d'un mois. Ensuite, Saidal s'est lancé dans la fabrication du gel en petit et grand formats pour le diriger vers la vente au public à des prix étudiés, dans le but de pallier la demande grandissante. Saidal a également lancé la production de l'Hydroxychloroquine.

Tout récemment, en votre présence, le ministre de l'Industrie pharmaceutique, Lotfi Benbahmed, a annoncé que Saidal a entamé la production de plus de quantités d'Hydroxychloroquine, destinée au traitement des personnes atteintes de Coronavirus ; pouvez-vous nous en dire davantage à ce sujet ?

Oui effectivement, Saidal a produit récemment ses premiers lots d'Hydroxychloroquine au niveau de sa nouvelle usine d'El-Harrach. Les premières quantités ont été données, à titre gracieux, à la Pharmacie centrale des hôpitaux (PCH) pour contribuer à l'effort national de lutte contre la Covid-19. Une deuxième quantité est prévue à la fabrication pour répondre à la demande.

« L'Algérie a les capacités nécessaires pour devenir un hub régional et continental. »

Les grandes puissances mondiales sont sur le point d'entrer en période post-pandémie et les différentes annonces relatives à la découverte de vaccins se succèdent ; que comptez-vous faire afin d'accompagner cet élan de prévention en Algérie ? Est-il envisageable que Saidal puisse, à moyen terme, produire localement un vaccin générique ?

La production de vaccins nécessite une technicité et un savoir-faire que nous n'avons pas encore mais que nous pouvons acquérir grâce à des partenariats stratégiques. Aujourd'hui, avec la réalisation des nouvelles usines, Saidal possède les capacités de production pour se lancer dans ce genre de projets, et la production de vaccins est inscrite dans notre stratégie future.

La pandémie de Covid-19 n'a eu de cesse de rappeler que l'adaptation par l'innovation constitue la condition sine qua non pour durer sur un marché quelconque ; que propose Saidal à ce niveau-là, à l'heure où la concurrence avec les laboratoires privés se fait rude ? Sur quels projets travaille le centre de bio équivalence ?

S'il faut retenir une leçon de cette pandémie de Covid-19, ce serait plutôt la nécessité d'assurer une sécurité, une souveraineté sanitaire. Aujourd'hui, les grands laboratoires qui ont longtemps délocalisé leur production en Asie pour des questions de coûts sont orientés vers une politique de relocalisation en Europe et aux USA.

En Algérie, on devrait penser à développer une production de matières premières afin de garantir notre sécurité sanitaire, et le secteur du médicament devrait être considéré comme un secteur de souveraineté.

Le gouvernement exige, désormais, que la production locale soit en mesure de couvrir les besoins du marché national à hauteur de 70% ; quelle est la position de Saidal vis-à-vis de cette stratégie ?

Saidal a réalisé un chiffre d'affaires de 9 milliards de dinars en 2019, ce qui est peu pour un groupe de cette taille. Saidal peut espérer de meilleurs résultats par l'augmentation de sa part de marché qu'il compte porter à 20% en 2025, contre seulement 5% aujourd'hui.

Avec ses nouvelles capacités de production, Saidal ambitionne aujourd'hui de renforcer sa position sur les marchés local et régional. Pour y arriver, le Groupe s'est tracé plusieurs objectifs, avec pour action première le parachèvement d'un plan de développement amorcé en 2010 pour l'expansion du Groupe en plus de la valorisation de la ressource humaine, l'amélioration de l'organisation et du système d'information, la promotion de la culture d'entreprise et la mise en œuvre d'une politique efficace de communication. Quant aux objectifs, ils se déclinent en :

- L'enrichissement et la diversification de la gamme de produits à travers l'introduction de médicaments à forte valeur ajoutée ;
- La diversification des partenariats technologiques pour la production de médicaments issus de la biotechnologie, notamment les insulines et les anticancers ;
- Consolider la position de Saidal sur le marché local et s'ouvrir davantage sur les marchés extérieurs ;
- Mettre en avant l'image de marque et le rôle citoyen de l'entreprise.

Est-il vrai que Saidal s'apprête à mettre en place une politique de spécialisation par forme ? Le cas échéant, quel serait le rôle des unités nouvellement lancées, à savoir Constantine, El-Harrach et Cherchell ? Ont-elles atteint leur vitesse de croisière en matière de rendement ?

La spécialisation par forme n'est pas une nouvelle orientation pour le Groupe car lors de la réalisation du plan de développement, toutes les nouvelles unités créées sont des unités spécialisées.

L'usine de Cherchell est spécialisée dans les formes sèches (comprimés, gélules et poudre), l'unité d'El-Harrach est spécialisée dans les formes sèches (comprimés et gélules), l'usine Constantine 2 est dédiée aux formes liquides en plus de l'usine Constantine 1 qui est spécialisée dans la fabrication d'insuline en flacons et en cartouches.

Les nouvelles usines ont été réceptionnées récemment, donc leur vitesse de croisière en matière de rendement n'est pas encore optimale.

Quels sont les objectifs de votre Groupe vis-à-vis de l'exportation de médicaments, notamment vers les pays d'Afrique, et que signifie pour vous l'adhésion de l'Algérie à la Zlecaf, du point de vue développement ?

Saidal exporte vers les pays d'Afrique depuis assez longtemps, mais de manière ponctuelle. Notre objectif aujourd'hui est de renforcer cette stratégie à l'export et d'étendre notre présence dans les pays de la région (Afrique et Moyen-Orient). Cela est possible aujourd'hui en raison des capacités industrielles importantes que Saidal a acquises avec la réalisation de ses nouvelles usines.

L'Algérie a les capacités nécessaires pour devenir un hub régional et continental. Avec près de 95 unités de production qui couvrent plus de la moitié des besoins du marché national, la production nationale couvre la grande partie des aires thérapeutiques et presque toutes les formes, y compris les seringues pré-remplies.

L'industrie pharmaceutique algérienne a atteint un stade qui lui permet de renforcer les exportations hors hydrocarbures et d'être un levier important de la relance économique.

Est-il vrai que Saidal souffre d'une forme de concurrence déloyale sur le plan commercial ?

Oui, Saidal a longtemps souffert de pratiques anti-concurrentielles. Mais aujourd'hui, avec la création du ministère de l'Industrie pharmaceutique et la mise en place de l'Agence du médicament, on espère que le secteur sera bien outillé afin de veiller à la régulation du marché et à promouvoir des règles éthique de la concurrence■

Propos recueillis par
Kheireddine Batache

Secteur pharmaceutique

Le sursaut d'orgueil de l'Algérie ?

Par Kheireddine Batache

Ambitieux. Fin août 2020, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, se saisit du dossier et donne des instructions pour accorder la priorité à l'augmentation de la production nationale de médicaments et réduire la facture d'importation de 400 millions de dollars d'ici à la fin de l'année en cours.

L'Algérie a un tout nouveau ministère dédié à l'Industrie pharmaceutique ! Piloté par le Dr Abderrahmane Lotfi Djamel Benbahmed, cette tutelle ambitionne de redorer le blason de l'Algérie en matière de production de médicaments, aussi bien au niveau régional que continental. Avec une croissance de 17% lors des dix dernières années, un rapport publié en 2018 par le cabinet Oxford Business Group (OBG) estimait que la part de médicaments fabriqués localement est passée de 25% en 2008 à 65% en 2018. L'objectif escompté reste, donc, le même : réussir, en un temps record, à assurer 70% des besoins du pays à travers la production locale.

Pourtant, force est de constater que l'Algérie part de loin. Durant les cinq dernières années (2014-2019), nos importations de médicaments ont connu une augmentation considérable de plus de 10%. Rien qu'entre 2013 et 2014, elles sont passées de 2,3 milliards de dollars à 2,6 milliards de dollars. Connu pour sa forte volatilité, le marché algérien est souvent la proie des variations des demandes saisonnières, et est, par conséquent, instable, d'où la nécessité de mettre en œuvre une nouvelle stratégie qui serait à même de réduire le niveau de dépendance nationale des marchés étrangers du médicament, et dans le même temps, en finir avec *« le jeu de dupes »* auquel se livrent les lobbyistes vis-à-vis du marché national des pharmaceutiques.

Fin août 2020, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, se saisit du dossier et donne des instructions pour accorder la priorité à l'augmentation de la production nationale de médicaments et réduire la facture d'importation de 400 millions de dollars d'ici à la fin de l'année en cours. Dans le même temps, le chef de l'État a ordonné *« d'assurer à la société Saidal un accompagnement particulier pour lui permettre de recouvrer son leadership en matière de production de médicaments et de récupérer sa précédente part du marché national »*, laquelle se situait aux environs de 30% avant d'être réduite à 10%, en raison des manipulations en faveur de l'importation.

Un levier pour l'économie nationale

La production pharmaceutique algérienne a pu, néanmoins, couvrir 70% de la consommation locale en 2016 et ce, par l'intermédiaire de 314 producteurs privés, 150 grossistes - distributeurs et 9.600 pharmaciens, dans un marché estimé à 3,7 milliards de dollars. Il était aussi estimé que 60% de la population algérienne utilisaient 13 millions de cartes de santé Chifa - ce qui représente 68% des dépenses de la sécurité sociale - poussant les factures d'importation de produits pharmaceutiques à augmenter de 2,4% en 2016 pour atteindre 2 milliards de dollars.

Mais contrairement à ce que l'on pourrait penser, les aspirations du gouvernement à un *« new deal »* du secteur pharmaceutique ne sont pas le fruit d'une création ex-nihilo. Preuve à l'appui : la production pharmaceutique locale en Algérie a ainsi augmenté au cours des cinq dernières années pour atteindre une valeur de 1 milliard de dollars et ce, principalement en raison du fait que plus de 48 importateurs de médicaments exploitaient, désormais, plus de 75 unités de production locale.

Le niveau actuel des besoins couverts par la production locale se situe entre 35% et 40%. Les spécialistes pointent du doigt la désorganisation dont est victime le secteur, mais aussi une certaine forme de concurrence déloyale, à la fois en amont et en aval de la chaîne de valeurs.

Environ 5 milliards de dollars produits exportés en 2025

Lors de son passage sur les ondes de la Radio nationale le 25 août dernier, le ministre délégué auprès du ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière chargé de l'Industrie pharmaceutique, Abderrahmane Lotfi Djamel Benbahmed, a déclaré que l'Algérie courrait derrière un objectif de taille : exporter 5 milliards de dollars de médicaments à l'horizon 2025. *« L'orientation vers l'exportation nécessite de s'appuyer sur les producteurs locaux et même sur les sociétés pharmaceutiques étrangères présentes en Algérie »*, a-t-il renchéri. Dans le même contexte, il a affirmé que *« l'Algérie possède des projets de production de médicaments contre le diabète, de médicaments anti-cancer et de certains médicaments thérapeutiques»*.

Récemment, lors d'une visite au site de production de Saidal, à El-Harrach, M. Benbahmed a précisé que le groupe public Saidal a entamé la production de plus de quantités d'hydroxychloroquine, destinée au traitement des patients atteints de la Covid-19. A ce titre, il a affirmé qu'un premier lot de validation (environ 300.000) a été remis gracieusement à la Pharmacie centrale des hôpitaux (PCH).

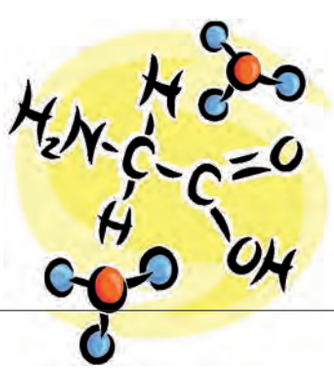

L'État et les professionnels du secteur sont-ils sur la même longueur d'onde ?

Le ministre a également révélé que l'Algérie a entamé des discussions avec un certain nombre de labos étrangers afin d'envisager des partenariats allant dans le sens de la feuille de route voulue pour le secteur. *« Nous avons de grandes potentialités à exploiter en matière de production »*, a-t-il déclaré.

Les *« bons présages »* de Benbahmed sont partagés par le président de l'Unop (Union nationale des opérateurs de la pharmacie), Abdelouahid Kerrar, qui considère que l'industrie pharmaceutique algérienne a réalisé un saut qualitatif ces dernières années grâce au soutien de l'Etat, qui a interdit l'importation des médicaments dont la production se fait localement, et à l'encouragement des investissements privés.

Selon le président de l'Unop, l'Algérie compte plus de 100 opérateurs et producteurs de médicaments. *« Notre pays produit suffisamment tous les médicaments utilisés dans le protocole du traitement contre la Covid-19, alors que d'autres pays étrangers n'arrivent toujours pas à le produire »*, s'est réjoui M. Kerrar. Et d'ajouter : *« Le progrès réalisé par l'industrie pharmaceutique réside dans le fait que l'Algérie produit et couvre plus de 50% de ses besoins en matière de médicaments. Le travail se poursuit pour un taux plus élevé.»*

Le rôle du *« rabat-joie »* joué par les bureaucrates

Cependant, d'aucun diront que l'enthousiasme et l'engouement de l'Unop est loin de suffire, à lui seul, à traduire une feuille de route en actions concrètes. C'est le cas, par exemple, de certains responsables d'entreprises pharmaceutiques de fabrication qui déplorent que des médicaments génériques attendent depuis des années pour être enregistrés. En effet, selon des sources médiatiques, *« près de 700 médicaments sont en attente de la décision d'enregistrement, alors que les lots de validation ont été soumis au contrôle depuis plus d'une année. Ces médicaments concernent toutes les classes thérapeutiques, dont certains sont actuellement sous tension, ce qui pourrait permettre d'économiser des millions de dollars sur la facture d'importation. Mais si rien n'est fait, nous serons contraints de les importer à prix fort. Il faut savoir qu'un médicament a une durée de vie, et pour ces produits, c'est déjà une année qui est perdue. »*

D'autres protagonistes du secteur pointent du doigt le retard accusé dans le lancement de l'Agence nationale des produits pharmaceutiques et le retard dans le paiement des frais d'enregistrement, ce qui implique de lourdes conséquences sur la disponibilité de certains médicaments sur le marché.

De son côté, le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, le Pr Abderrahmane Benbouzid, interrogé à ce sujet par *El Watan*, affirme *« avoir hérité de tous ces changements et toutes ces contraintes bureaucratiques qui seront, selon lui, levées dans les délais les plus proches. »*

Le Pr Benbouzid, qui rappelle que le ministère de la Santé a connu ces derniers temps une forte perturbation suite au départ de certains responsables des postes clés du ministère, notamment de la Direction de la pharmacie, et l'arrivée de l'épidémie de Covid-19 qui a tout gelé, affirme que des instructions ont été données afin de mettre un terme à toutes ces anomalies■

SUIVEZ LE FIL DE L'ACTUALITÉ

www.actuel-dz.com

Démarrer au plus vite la machine de production

Cap sur l'industrie agroalimentaire

Diversification. Si un domaine semble préoccuper au plus haut niveau le gouvernement et pour lequel l'Etat accorde une attention particulière dans l'octroi de l'aide et des facilitations, c'est bien celui de l'industrie agroalimentaire. Un domaine qui est loin d'être méconnu en Algérie. Bien au contraire.

Les tendances de la diversification des ressources financières de l'économie algérienne pour tenter de sortir de sa dépendance aux hydrocarbures commencent à prendre forme à travers les sorties médiatiques des premiers responsables algériens, à leur tête le président de la République et le chef du gouvernement.

Ces tendances sont plutôt orientées vers certains domaines bien précis, notamment l'agriculture et l'industrie, dont les départements ministériels sont à pied d'œuvre afin faire démarrer, au plus vite, la machine de production.

Si un domaine semble préoccuper au plus haut niveau le gouvernement et pour lequel l'Etat accorde une attention particulière dans l'octroi de l'aide et des facilitations, c'est bien celui de l'industrie agroalimentaire. Un domaine qui est loin d'être méconnu en Algérie. Bien au contraire.

Si ce secteur bénéficie de toute cette attention ce n'est pas pour rien ; son potentiel est tel qu'il serait, suivant les affirmations du président de la République, pourvoyeur de recettes de l'ordre de 25 milliards de dollars, soit des rentrées d'argent à peu près équivalentes à celles du pétrole.

Un potentiel qui s'explique par certains facteurs, dont le plus évident est celui de la qualification et de la main-d'œuvre qui est à 100% algérienne avec un taux d'intégration supérieur à 50% et un volume de production important qui est appelé à évoluer au vu des opportunités à saisir dans un marché qui n'a pas encore montré ses limites en termes de capacités. Il occuperait, actuellement, environ 1,6 million de personnes, soit 23% de la population active, au niveau de 23.000 entreprises, dont 300 publiques, suivant les experts en la matière.

L'agroalimentaire et l'agriculture, deux secteurs intimement liés

Si l'on devait chercher les origines du taux important d'intégration du secteur agroalimentaire, on les trouverait en amont de la chaîne industrielle, c'est-à-dire au niveau des intrants qui l'alimentent. En effet, la matière première de l'industrie agroalimentaire n'est autre que l'agriculture. Il faut signaler, dans ce sens, que l'Algérie connaît une certaine autosuffisance dans ce domaine, avec une qualité appréciable.

La relance économique à travers l'agroalimentaire ne saurait connaître la prospérité sans celle de l'agriculture. C'est à cet effet que la politique économique adoptée par les pouvoirs publics va aussi dans le sens de la promotion de l'agriculture, mais avec une légère réorientation vers les produits à la destination de l'industrie. Bon nombre de secteurs se sont investis pour cette cause : laiterie, conserverie, pâtes, boulangerie

industrielle, huileries, biscuiteries, chocolateries… De quoi faire émerger des produits nationaux à même d'en faire des produits de substitution pour ceux qui étaient importés jusqu'ici. La destination des produits est orientée vers les besoins de consommation locale, et surtout vers l'exportation.

L'avantage vanté par les producteurs est le fait que le produit national soit d'une qualité qui n'est pas des moindres, du fait qu'à l'origine, la matière première répond aux exigences internationales en termes de production agroalimentaire issue de produits bio, c'est-à-dire qui ne font pas appel aux différentes techniques industrielles usitées dans les agricultures de masse, comme c'est le cas en Europe, aux Etats-Unis ou encore en Amérique du Sud.

Il semblerait que ce soit l'un des arguments clés sur lequel s'appuient les autorités pour miser sur une exportation de taille vers des pays industrialisés qui ne bénéficient plus, ou presque, au niveau local d'une pareille qualité.

Des facilitations d'accès à l'investissement agroalimentaire et des interrogations

En tout cas, l'investissement dans l'industrie agroalimentaire semble une voie sérieuse pour les pouvoirs publics, à en croire les orientations et les annonces faites. Encore faut-il que les investisseurs s'y intéressent, car les mesures d'encouragement ne manquent pas. Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, annonce que des prêts allant jusqu'à 90% du montant du projet d'investissement seront accordés pour toute personne qui décide de s'y engager. Un beau tableau pour ceux qui ont l'ambition de pénétrer ce domaine aussi riche qu'accessible, mais certaines questions méritent d'être posées à propos de l'environnement dans lequel cette activité sera gérée.

En premier lieu, il y a le cadre réglementaire qui va régir l'activité dans sa nouvelle version, c'est-à-dire avec les nouvelles conditions d'accès, puisqu'il s'agit, désormais, de l'ouverture à l'investissement dans ce domaine dans une très large mesure.

Deuxièmement, si les avantages octroyés, déclarés à ce jour, concernent les nouveaux investisseurs, qu'en est-il des opérateurs qui y sont déjà et qui portent des ambitions à vocation d'expansion ? Sont-ils inclus ou exclus dans ces mesures ?

Troisièmement, et toujours dans le sens de l'aide et des facilitations, qu'en est-il de la question épineuse du foncier industriel, dont les problèmes d'octroi et les scandales liés à leur gestion, du temps de l'ancien régime, sont toujours en suspens ?

Enfin, quelle est la place de la production qui est issue des matières et des produits agricoles importés : est-elle incluse dans le processus ou bien la place est-elle réservée aux produits 100% algériens ?

Autant de questions qui, on pense bien, doivent être résolues tant au niveau réglementaire qu'institutionnel, car même à ce niveau, la réflexion est de mise à propos de la prise en charge de la nouvelle conjoncture par les institutions concernées quant à la facilitation en matière :

- d'accès à l'activité ;
- de l'allègement des dossiers y afférents ;
- d'accès au foncier industriel dédié ;
- de prise en charge des doléances des investisseurs liées à l'exercice de leur activité ;
- de fiscalité ;
- d'accompagnement, le cas échéant, sur toute la chaîne logistique jusqu'à l'exportation de leurs produits…

La porte est ainsi ouverte à la réflexion dans l'objectif de faire aboutir et réussir une activité qui semble être une opportunité facile d'accès à laquelle toutes les conditions s'y prêtent■

A. A. Benalia

Pub

Ouverture des transports et banques à l'investissement privé

La voie est libre !

Important. L'appel des économistes à réduire le champ d'intervention de l'Etat dans la chaîne économique semble avoir trouvé une oreille attentive auprès des responsables du pays. Les experts ne cessent de rappeler, depuis des décennies, l'importance d'accélérer la réforme du système bancaire pour l'adapter aux besoins de l'économie nationale et ce, à travers l'encouragement de l'investissement privé, et de maintenir l'intervention de l'Etat uniquement dans les secteurs stratégiques pour préserver à la fois l'argent public et renflouer les caisses de l'Etat.

Dans le but de réduire les dépenses de l'Etat et de diversifier les ressources financières du pays, l'Algérie envisage de permettre aux investisseurs privés de créer des banques et des entreprises de transports aérien et maritime de marchandises et de voyageurs. *« Une nouvelle ère s'ouvre pour l'économie nationale »*, avait laissé entendre le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, lors d'une réunion à Alger, le mois d'août dernier, pour discuter d'un plan de relance de l'économie.

« Je ne vois aucune objection à ce que les investisseurs privés créent des entreprises de transports aérien et maritime de marchandises et de passagers ainsi que des banques », a-t-il déclaré. Une déclaration qui vient de briser un tabou, à savoir celui du monopole des entreprises publiques *« déficitaires »* sur un marché évalué à 12 milliards de dollars, comme c'est bien le cas des transports aérien et maritime, sans parler des banques publiques qui sont devenues avec le temps de *« simples guichets »* et n'assument aucunement leur mission d'accompagnateurs d'investissement.

En effet, le message adressé par le président de la République est une invitation aux bailleurs de fonds à investir dans ces deux secteurs névralgiques, dont le monopole des entreprises publiques activant dans le domaine cause des pertes considérables pour le Trésor public. En fait, depuis bien des années, des investisseurs privés (sérieux) ont exprimé leur intention de conquérir ces marchés, mais le cadre législatif pour la régulation de ces activités n'a toujours pas vu le jour, en dépit des assurances des responsables ayant succédé à la tête des deux secteurs.

L'Etat a-t-il finalement saisi l'importance du privé dans la relance de l'appareil économique et que son intervention n'a engendré que des pertes en milliards de dollars au Trésor public déjà épuisé ? D'après les déclarations du premier responsable à la tête du pays, l'Etat compte encourager l'investissement privé dans un effort pour le développement de ces deux secteurs et réduire la dépendance aux hydrocarbures. Certes, l'ouverture des espaces aérien et maritime aux investisseurs privés dans le secteur bancaire peut être une nouvelle ressource de financement du Trésor public, à travers l'élargissement de l'assiette fiscale de l'Etat, mais cette ouverture ne doit pas être faite dans la précipitation. Les responsables doivent tirer les leçons de l'expérience passée, notamment celle de la compagnie Khalifa dont les victimes ne sont pas indemnisées à ce jour.

Enfin, l'appel des économistes à réduire le champ d'intervention de l'Etat dans la chaîne économique semble avoir trouvé une oreille attentive auprès des responsables du pays. Les experts ne cessent de rappeler, depuis des décennies, l'importance d'accélérer la réforme du système bancaire pour l'adapter aux besoins de l'économie nationale et ce, à travers l'encouragement de l'investissement privé, et de maintenir l'intervention de l'Etat uniquement dans les secteurs stratégiques pour préserver à la fois l'argent public et renflouer les caisses de l'Etat. Mais avant de se lancer dans cette bataille, les experts en économie insistent sur l'amélioration du climat des affaires et l'élaboration d'un cadre juridique permettant de protéger l'investisseur et le consommateur■

A. B.

La CAAT, le professionnel des assurances transports, vous offre la protection adaptée à vos besoins

info@caat.dz www.caat.dz

Suppression de la règle 51/49

Oui, mais pas sans conditions

Retouche. Les investissements étrangers ont fait de l'Algérie un marché pour l'écoulement des produits étrangers, sans constitution d'une base industrielle réelle. Ça a été toujours de l'importation déguisée, malgré l'apparence présentielle des pseudo-investisseurs qui se sont installés en Algérie jusqu'à maintenant.

Dans le cadre de l'amélioration du climat des affaires et de l'investissement en Algérie, afin de tenter de libérer, au moins partiellement, les finances du pays de leur dépendance des hydrocarbures par une diversification de son économie, les pouvoirs publics sont engagés à mettre tous les moyens en œuvre afin de permettre à un maximum d'opérateurs, nationaux ou étrangers, de venir investir en Algérie. A ce titre, la conjoncture réglementaire et juridique a été révisée afin de revoir à la baisse, si on peut oser le terme, certaines règles qui ont longtemps fait repousser nombre de prétendants à l'investissement dans des domaines qui auraient pu, depuis longtemps, participer à la diversification tant recherchée.

Suppression de la règle 51/49

En effet, la Loi de finance complémentaire pour 2020 a connu une mesure des plus notoires, à savoir la suppression de la règle 51/49 pour l'investissement étranger dans une société algérienne. Cette règle, promulguée par l'article 58 de Loi de finances complémentaire pour 2009, a été retirée du code d'investissement en 2016 pour être encadrée avec des lois de finances successives. Si le fait de retirer cette condition du code d'investissement est un acte notable en soi et, en théorie bénéfique du point de vue de l'attrait de l'environnement économique algérien pour l'investissement, il ne peut ne pas produire l'effet escompté, du fait de l'instabilité et de la restriction que connaît l'économie sur le plan mondial du fait de la crise engendrée par la pandémie de Covid-19. Par ailleurs, sa suppression ne veut pas dire forcément que le tour est joué aussi facilement, du point de vue des finances du pays.

Attention au retour sur investissement

Il est vrai que les IDE présentent un avantage essentiel en matière d'expertise et de maîtrise des techniques dans tous les domaines, mais un investisseur ne fait rien, dans la majeure partie des cas, gratuitement. Sa visée est toujours orientée vers le retour sur investissement.

Ce qui veut dire pour le cas de l'investissement étranger, une rémunération en contrepartie de ses investissements sous forme de dividendes, de chiffres d'affaires, etc. Ce qui veut dire aussi, puisqu'il s'agit d'investisseurs étrangers, une rémunération en devises et un transfert de celle-ci à l'étranger, vers leurs pays d'origine. Jusqu'ici, cela semble normal au vu de la règle de base à l'origine de l'activité économique, qui veut que la rémunération du capital investi soit de plein droit pour son propriétaire.

Le hic dans cette affaire est que cette conversion en devise consomme des réserves de devises des banques nationales. Or cette consommation ne trouve pas de compensation en entrée. Le fait est que le système financier algérien ne se régénère en devises qu'à partir de l'exportation des hydrocarbures, qui ne peut plus procurer d'entrées comme l'a été le cas auparavant, d'où le recours à ces investissements étrangers comme une des solutions de remplacement. Par ailleurs, faut-il le rappeler, les investissements étrangers ont fait de l'Algérie un marché pour l'écoulement des produits étrangers, sans constitution d'une base industrielle réelle. Ça a été

toujours de l'importation déguisée, malgré l'apparence présentielle des pseudo-investisseurs qui se sont installés en Algérie jusqu'à maintenant.

Une voie de recours

Devant cette équation délicate, il est indispensable de retoucher les règles de l'investissement étranger, dans le sens de la préservation des devises de l'Algérie. Aujourd'hui, si les secteurs concernés par la suppression de la règle 51/49 sont définis par rapport à ceux considérés comme étant *« stratégiques »*, cette définition ne conditionne, cependant, pas les règles qui peuvent jouer en faveur des devises en Algérie.

Pour ce qui est de la préservation des devises, une des mesures que certains experts préconisent en matière de conditions d'accès à l'investissement, pour ne pas tomber dans le piège de la déperdition de celles-ci, est celle du conditionnement de l'accès par la réservation d'une proportion des produits ou des services, issus de l'activité de l'investisseur, à la destination de l'exportation. Cela permet, d'une part, de maintenir et de préserver les devises accumulées et même de les multiplier et, d'autre part, cela participe à la diversification de l'économie par la multiplication des sources de revenus à l'exportation. Soit, d'une pierre deux coups. Par ailleurs, cette pierre ne doit pas casser la fenêtre du développement des compétences algériennes au profit du véritable développement, à savoir celui de la compétence. A ce titre, l'exigence et la définition de modalités de transfert de compétences sont absolument indispensables pour l'accès à l'investissement.

Les mesures ainsi définies peuvent ne pas faire l'objet d'articles spécifiques au niveau des lois de finances, mais plutôt de mesures par secteur d'activité de façon à pouvoir constituer le vrai tissu économique tant attendu■

A. A. B.

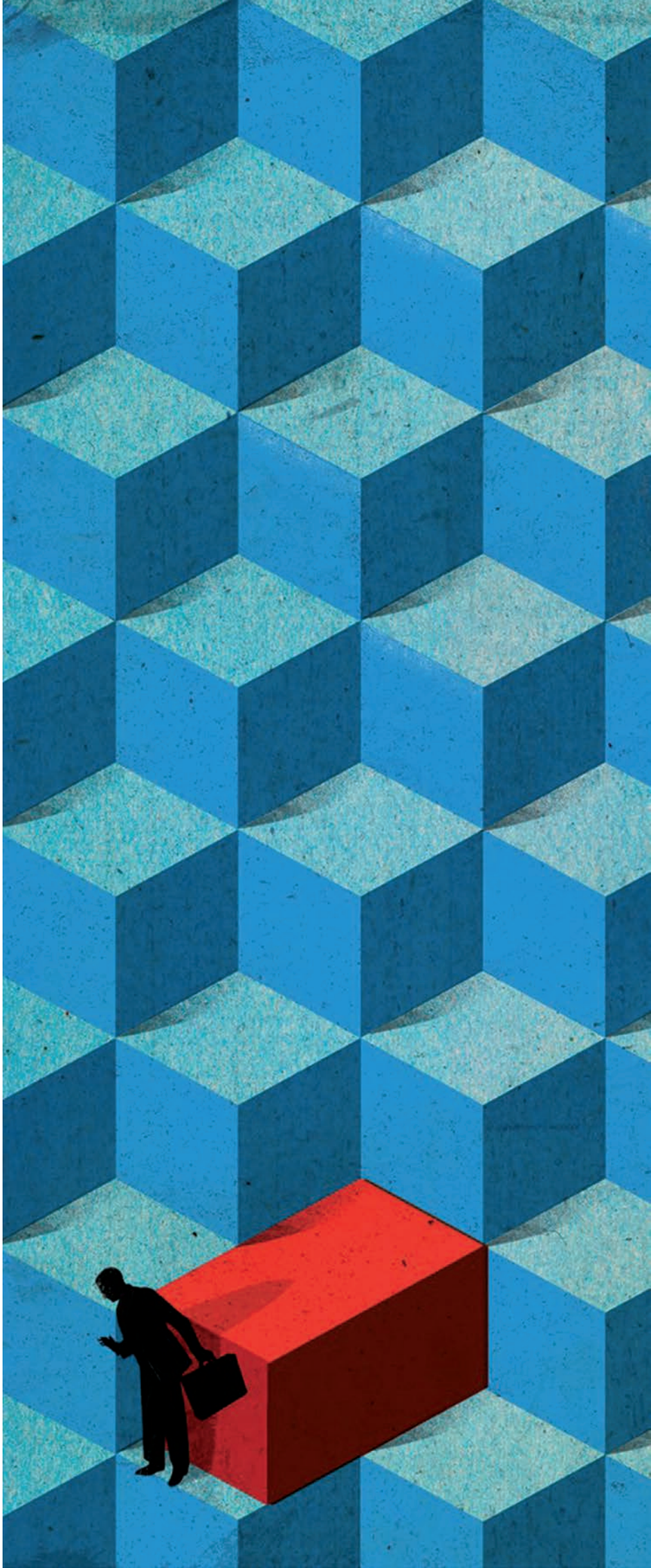

Tebboune écarte catégoriquement l'option de l'endettement extérieur

Regards croisés d'experts

Irréversible. Pas de recours à l'endettement extérieur, quelle qu'en soit la forme. Le président Tebboune est affirmatif, sentencieux : « *Je refuse catégoriquement l'endettement auprès du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale et même auprès de pays amis et frères pour préserver notre souveraineté entière.* » Souveraineté, d'abord. Economie, ensuite.

NIE

Pourtant, les experts, à coup d'arguments solides aussi bien les uns que les autres, sont divisés. Certains qualifient la décision du chef de l'Etat de salvatrice. Pour Mohamed Achir, économiste, le rejet du financement ou de l'endettement extérieur est, d'une part, *« motivé par le syndrome de la dépendance vis-à-vis des injonctions des bailleurs de fonds étrangers et leur éventuelle ingérence dans le choix des politiques publique et économique, voire même sociale »*.

D'autre part, figure *« la crainte de non-soutenabilité de l'endettement extérieur du fait de la faiblesse structurelle de l'économie algérienne, sa rigidité institutionnelle et sa faible compétitivité »*. Autrement dit, explique l'enseignant en économie, *« il est difficile de générer des retours sur investissement à court et moyen termes, et de dégager une rentabilité susceptible de couvrir la dépense d'investissement »*. D'autant plus, enchaîne-t-il, que *« les bailleurs de fonds étrangers sont très exigeants par rapport aux taux et temps des rendements »*.

Toutefois, *« des crédits syndiqués avec des partenariats d'investissement peuvent être mobilisés pour financer des projets d'investissements à long terme »*. De son côté, le Pr. Abdelhak Lamiri relève que se mettre sur la voie de cet endettement international serait *« mettre le pays en grave danger économique et politique »*, en notant que *« la fonte des réserves de changes se fait à une vitesse vertigineuse, et à l'horizon 2023, nous aurons épuisé la totalité des ressources disponibles »*. Dans l'autre camp, d'autres spécialistes défendent ce financement et n'y voient pas de danger. Pour Ali Benouari, expert financier et ex-ministre des Finances, l'endettement extérieur pourrait pallier l'insuffisance de l'épargne intérieure que les prévisions de la Banque mondiale situent autour de 27% en 2025, soit à un niveau jamais atteint depuis 1990. Ce financement *« aiderait à financer des projets à fort impact social et économique, à l'instar du doublement et de l'électrification de nos lignes de chemin de fer, ou encore la réalisation de notre ambitieux projet de développement des énergies renouvelables »*. Aussi, il sera question d'*« éviter de freiner les investissements dans le domaine du pétrole et du gaz, parfaitement éligibles aux crédits extérieurs. Les banques multilatérales de développement, comme la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, et les fonds de développement spécialisés s'empresseront de financer ces projets »*.

Dans son analyse, M. Benouari indique que ne sont acceptables que les financements des projets de développement structurants, rentables et ceux qui sont tournés vers l'exportation. Car ce type d'endettement crée de la richesse et s'auto-rembourse, d'une manière ou d'une autre. L'autre argument avancé par l'ex-premier argentier du pays est lié au fait que ce financement soit une bonne arme de lutte contre la corruption, car les bailleurs de fonds contrôlent aussi les procédures d'appels d'offres.

Quant à Abderrahmane Benkhalfa, expert financier, il plaide en faveur de l'endettement extérieur encadré. Un encadrement qui doit, soutient-t-il, sortir déjà avec des textes règlementaires pour libérer les entreprises et les acteurs qui peuvent s'endetter et éviter de toucher aux réserves en devises■

M. I.

Marché informel

La finance islamique pour éradiquer la culture du cash !

Halal. Le gouvernement tente de trouver une solution à la crise économique et financière qui secoue le pays depuis bien des années en adaptant une batterie de mesures qui visent à tirer la croissance vers le haut. Parmi ces mesures, la finance islamique présentée comme un moyen efficient pour éradiquer le marché de l'informel qui pèse lourdement sur l'économie nationale.

Par B. Abdellah

A peine quelques semaines après le lancement officiel de la finance islamique que des banques publiques et privées se lancent dans une rude concurrence et entament des campagnes de marketing pour promouvoir leurs produits Halal. Automobile, appartement, appareils électroménagers, bien immobilier…, les offres que proposent les établissements bancaires dans le cadre des dispositions de la finance islamique sont diverses. Désormais, l'accès aux prêts bancaires pour les citoyens (classe moyenne) et les porteurs de projets d'investissement n'est qu'une question de temps. Pour réussir cette opération, les autorités publiques ont accéléré la cadence et mis en place le cadre juridique relatif à la création de banques et de compagnies d'assurances islamiques.

Certes, dans toutes les économies en difficultés, les facilitations de l'accès aux prêts bancaires et la canalisation de l'argent de l'informel sont un pas important pour redresser la barre d'une économie à la recherche de niches de croissance. Ce que les autorités publiques ont, semble-t-il, ignoré dans les débats sur la finance islamique c'est la question de la cherté des *« prêts »* Halal, dont le taux de marge bénéficiaire que proposent les établissements bancaires dans le cadre de la finance islamique dépasse le seuil des 6%, en plus de la culture du cash qui s'est enracinée dans la société. Une culture qui se traduit sur le terrain par la thésaurisation de l'argent dans les maisons et qui s'est accentuée après le lancement des mesures de confinement, le mois de mars dernier, provoquant une crise de liquidité, dont les conséquences sont encore visibles aujourd'hui.

Concernant les prêts Hallal jugés exorbitants, les spécialistes des finances estiment que la comparaison entre la marge bénéficiaire et le taux d'intérêt ne doit pas occuper une place primordiale dans les débats. Pour eux, la question la plus importante est comment rétablir la confiance perdue des citoyens en les établissements financiers, notamment après le scandale de la banque Khalifa, dont les victimes ne sont pas indemnisées à ce jour ? Pour ce qui est de l'efficacité de la finance islamique dans la lutte contre l'informel, les spécialistes affirment dans ce sens que le recours à cette option peut résoudre une partie de cette problématique, mais sans éradiquer le phénomène du marché informel qui exige une véritable volonté politique, des mesures et des mécanismes de modernisation du système bancaire pour suspendre complètement l'usage du cash sur le marché, et cela ne peut être possible que par la digitalisation du système bancaire.

Pour l'instant, les pouvoirs publics se contentent d'annoncer, depuis le mois de mars dernier, des programmes de réforme du système bancaire accompagnés d'une série de facilitations concernant l'ouverture des comptes bancaires et les transactions électroniques pour réduire la circulation de l'argent liquide sur le marché, mais l'application de ces décisions sur le terrain risque de prendre plus de temps que prévu.

En attendant la mise en place de ces réformes promises par les autorités publiques, une question se pose : l'introduction de la finance islamique en Algérie va-t-elle réussir à attirer et convaincre les Algériens de la nécessité d'introduire leur argent dans le circuit bancaire ? Les jours à venir nous répondront...

L'Algérienne Vie
الجزائرية للحياة
Assurance . Prévoyance . Santé

LA MEILLEURE COUVERTURE GROUPE POUR VOS EMPLOYÉS

- Couverture étendue.
- Indemnisations pouvant atteindre les frais réels.
- Traitement rapide affranchi de la Sécurité Sociale.
- Gestion automatisée, flexible et adaptable.

L'APPLI L'ALGÉRIENNE VIE*

Une solution exclusive pour suivre vos demandes d'indemnisations.

- Confidentielle et sécurisée.
- Intuitive et simple d'utilisation.

DISPONIBLE SUR Google Play

* Application réservée aux adhérents à l'Assurance Groupe Prévoyence et Santé de l'Algérienne Vie.

Algerian Gulf Life Insurance Company - L'algérienne Vie
Siége social: 1, rue TRIPOLI, Hussein Dey - Alger 16 005
Standard: +213 (0)21 773 012 / 014 / 015
Fax: +213 (0)21 772 956
E-mail: contact@aglic.dz
www.lalgeriennevie.com

fb.com/lalgeriennevieaglic

Marché pétrolier

Les majors coincés !

Incertitude. Aujourd'hui, la montée plus rapide que prévu des énergies renouvelables, les inquiétudes croissantes sur la crise climatique et la récente récession causée par la Covid-19 ont montré à quel point le secteur pétrolier est vulnérable.

Abdelmadjid Attar, ministre de l'Energie.

Le marché pétrolier, en dépit de quelques signes positifs, peine à sortir les narines de l'eau. Des incertitudes planent toujours. La phase post-Covid-19 s'annonce décisive. Des chamboulements, énergétiques et géopolitiques, peuvent survenir. Le ministre de l'Energie, Abdelmadjid Attar, également président de la Conférence de l'Opep, appelle à un *« optimisme prudent et mesuré »*.

Les chiffres donnent le tournis. Le monde dénombre 55.350 forages pétroliers dans sa croûte, au plus bas depuis l'an 2000, et -23% (71.946) par rapport à 2019, selon Rystad Energy. L'agence norvégienne n'anticipe pas une prochaine *« remontada »* avant 2025. Depuis l'attaque du coronavirus, en décembre dernier, sept des plus grandes majors pétrolières (BP, Shell, Chevron, Total, Repsol, Eni, Equinor) ont diminué de 87 milliards $ la valeur de leurs actifs. Ahurissant ! A lui seul, le groupe Shell a comptabilisé une dépréciation de 16,8 milliards de dollars après impôts et après avoir révisé ses hypothèses de prix et les fondamentaux du marché. Total, lui, a enregistré des dépréciations de 8,1 milliards de dollars, dont 7 pour les sables bitumineux au Canada. Entre autres…

La compétitivité des renouvelables menace les énergies traditionnelles

Et pour rester dans le collimateur des flux financiers, les majors pétroliers pourraient être contraints d'effectuer une transition vers des produits et services plus rémunérateurs afin de continuer à générer des dividendes. A titre d'exemple, ExxonMobil, Chevron et les autres américaines tablent sur une pénurie de pétrole, voire un *« peak oil »*, afin de créer une remontée drastique des cours au-dessus de 100 $. Un scénario qui n'est pas pour demain. Il faudra auxdits groupes attendre quelques petites années, mais cette patience pourrait s'avérer financièrement prolifique. Un dilemme en cache un autre. Pis encore, de l'avis de nombre d'analystes, les énormes dépréciations font partie d'une tendance de fond. La rapidité avec laquelle les énergies renouvelables deviennent compétitives met en danger les entreprises énergétiques traditionnelles et précipite la mue des compagnies concernées vers des énergies moins émettrices de gaz à effet de serre, comme l'électricité d'origine renouvelable, dont les revenus sont aussi plus prometteurs.

L'exemple de BP, qui annonce vouloir décupler ses investissements dans les énergies à faible émission de carbone d'ici à 2030, avec un repli de 40% de sa production d'hydrocarbures, est édifiant.

Aujourd'hui, la montée plus rapide que prévu des énergies renouvelables, les inquiétudes croissantes sur la crise climatique et la récente récession causée par la Covid-19 ont montré à quel point le secteur pétrolier est vulnérable.

Algérie : un baril d'au moins 60 dollars sur deux ans

Pour le continent africain, la Chambre africaine de l'énergie, lors de sa récente et première réunion avec son Comité du contenu local, a identifié la régionalisation du contenu africain comme une tendance clé à court et moyen termes. Avec le déploiement de la Zone de libre-échange continentale africaine et les premiers marchés pétroliers et gaziers à venir sur de nombreux marchés africains, le potentiel de faire évoluer le contenu local d'une perspective seulement internationale-locale est réel. Quant à l'Algérie, c'est la wait and see.

Le ministre de l'Energie vient d'annoncer que notre pays *« aura besoin d'un baril de pétrole d'au moins 60 dollars sur une durée de deux ans afin d'équilibrer son budget »*. On n'en est pas encore à ce stade. Le baril peut évoluer à un prix inférieur d'ici 2022, voire plus. Dans ce registre, Hicham Benamirouche, chercheur au Centre de recherche en économie appliquée pour le développement, dira, statistiques à l'appui, que notre pays ne représente à l'échelle mondiale que 0.7% des réserves, 1,6% de la production et 1,4% des exportations de pétrole. En parallèle, prévient-il, *« l'augmentation rapide des besoins énergétiques domestiques pèsera sérieusement sur les reliquats destinés à l'exportation dans les années à venir, dont certains scénarios prévoient un arrêt des exportations à l'horizon 2030 »*■

H. M.

Généralisation du GPLc

Stop à la forte consommation de l'essence !

Bénéfique. Tous les spécialistes s'accordent à dire que le GPLc, de par sa disponibilité, est plus économique et présente des avantages certains en matière de préservation de l'environnement. Le recours à ce type de carburant et sa généralisation deviennent une nécessité, au regard de ses retombées positives sur l'économie.

La généralisation du gaz du pétrole liquéfié GPLc et des voitures électriques pour faire face à la forte consommation de l'essence en Algérie fait débat ces derniers jours. Le ministre de la Transition énergétique et des Énergies renouvelables, Chems Eddine Chitour, essaye de convaincre sur le sujet. D'ailleurs, son département a élaboré un plan pour trouver une solution à la forte consommation de l'essence et ce, en s'orientant vers la généralisation de l'utilisation du GPLc et des voitures électriques en Algérie.

Il fait état de l'acquisition *« dans l'immédiat »* de 200.000 kits GPL pour autant de véhicules, ce qui permettra d'économiser 200 millions de tonnes d'essence. Une telle opération réduira la facture des importations de carburant de 200 milliards à 60 milliards de dollars.

En fait, la promotion de l'utilisation du GPL carburant (GPLc) ne date pas d'aujourd'hui. Depuis quelques années, cette idée est annoncée ici et là sans avoir pour autant les résultats escomptés dans ce sens. La promotion de l'utilisation du GPL en tant que carburant a fait l'objet, dès les années 80, d'une attention particulière du secteur de l'Energie qui lui a consacré une place appréciable dans le modèle de consommation énergétique du pays et, partant, dans la consommation des carburants routiers.

Tous les spécialistes s'accordent à dire que ce carburant, de par sa disponibilité, est plus économique et présente des avantages certains en matière de préservation de l'environnement. Le recours à ce type de carburant et sa généralisation deviennent une nécessité, au regard de ses retombées positives sur l'économie.

L'Algérie consomme aujourd'hui près de 15 millions de tonnes de carburants routiers, dont un peu plus de 350.000 tonnes de GPLc, ce qui est très en deçà des objectifs fixés.

Pourtant, selon les données de Sonatrach, la consommation en Algérie de GPL comme carburant automobile a fortement augmenté au cours des deux dernières années. Les quantités de GPL destinées à cet usage ont augmenté de 58% entre 2017 et 2018. Près de 400.000 tonnes sont commercialisées annuellement par la filiale de distribution Naftal. D'autres statistiques font état du nombre de véhicules ayant opté pour l'utilisation du GPL, passant de 260.000 véhicules en 2016 à 400.000 en 2018, et qui devra atteindre en 2020 plus de 500.000.

L'Algérie produit actuellement 11,5 millions de tonnes de dérivés du pétrole par an et importe 3,5 millions de tonnes de ces produits raffinés pour satisfaire les besoins nationaux. Ce chiffre sera revu à la baisse dans les prochaines années grâce à la raffinerie d'Arzew (Oran) qui aura une capacité de production de 2 à 3 millions t/an et l'utilisation du GPL.

L'Algérie aura, dans les années à venir, opté pour le raffinage et la production des dérivés du pétrole à l'intérieur du pays et se dirigera vers l'exportation de ces produits vers des pays africains ayant fait des demandes dans ce sens, a ajouté le ministre.

C'est dans le but d'intensifier l'usage de ce carburant qu'il a été fixé comme objectif de convertir 30% du parc automobile à motorisation essences en 2030■

F. A.

INTERNATIONAL
L'ACTUEL
Le magazine de l'économie et du partenariat international

ABONNEZ-VOUS

Oui, je désire m'abonner à la revue *L'ACTUEL* pour 12 numéros au prix de :

☐ Algérie : **2 750,07 DA** **(dont 900 DA frais d'envoi)** ☐ Etranger : **24,00 €** (+18€ frais d'envoi)

Nom ou raison sociale : .....

Personne à contacter : ..... e-mail : .....

Activité ou profession : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Fax : ..... Date : .....

Signature et cachet

Nombre d'exemplaires ☐

Ci-joint mon réglement :

☐ par chèque bancaire à l'ordre de : **LES NOUVELLES REVUES ALGERIENNES**

☐ par virement bancaire : BADR Chéraga Compte n° : 00300634000087330089

Lot. Ben Achour Abdelkader
Villa n° 27 Chéraga - Alger
Tél. : +213 (0) 23 39 50 79
+213 (0) 23 39 50 52
Fax : +213 (0) 23 39 50 92
e-mail : redac@actuel-dz.com

Transformation digitale

Les entreprises algériennes à la traîne

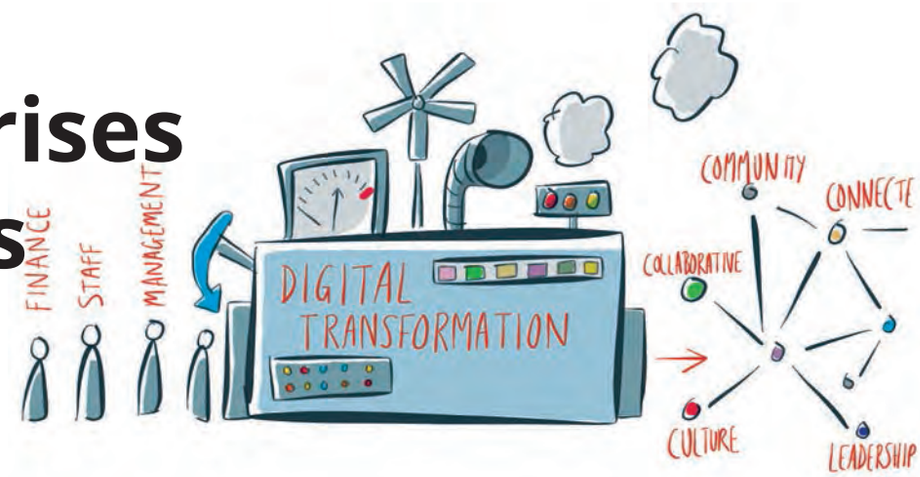

Retard. La transformation digitale ou la digitalisation, qui a commencé avec l'avènement de l'internet vers les années 2000, est un processus qui vise à transformer le traitement traditionnel des modes de gestion, relation client, chaîne logistique, gestions administrative et financière, gestion des ressources humaines, etc. vers un traitement automatisé dans une entreprise ou un établissement et le rendre plus performant. A cet égard, la gestion classique ou traditionnelle des entreprises algériennes est devenue moins réactive et peu adaptée au monde du digital qui évolue très vite.

Par Mohamed Rachid Cheriti, ingénieur chercheur

La transformation digitale comme définition est l'utilisation de toutes les technologies digitales disponibles afin d'améliorer les performances d'un ou de plusieurs processus dans une entreprise ou établissement et contribuer à une élévation globale du niveau de vie concurrentielle et économique. Elle est devenue un phénomène naturel qui combine l'apparition d'internet et les avancées quotidiennes informatiques et technologiques. En plus, la digitalisation est un grand changement positif continuel que toutes les entreprises doivent subir à un moment ou à un autre. C'est un passage d'une économie industrielle classique à une économie digitale. C'est une forme de personnalisation et d'automatisation des produits et services, une forte intégration de l'intelligence artificielle qui est la capacité à comprendre et à utiliser le pouvoir de l'informatique à notre avantage, une facilitation de gestion de complexité des incertitudes par les managers et une façon de rendre la responsabilité désormais partagée. De ce fait, l'intérêt collectif prime, du fait d'une intelligence collective à réunir pour mieux s'adapter à la mutation digitale. Ce qui nécessite pour toutes les parties prenantes une modification interne et un changement des mentalités, fort de quoi le gain est encore plus grand, car la technologie facilite beaucoup les procédures de travail pour les entreprises.

Les avantages de la digitalisation

Les avantages de la transformation digitale pour une entreprise quelconque sont multiples, dont l'augmentation de la croissance, l'augmentation du chiffre d'affaires, la rentabilité de l'entreprise, l'amélioration de la relation client et la satisfaction client, l'augmentation de la productivité, la simplification de l'accès et la circulation des données entre les structures d'une même entreprise et la collaboration et les échanges entre les salariés, une meilleure communication (plus rapide et plus formelle), la réduction de temps de réponse de l'information, etc.

La digitalisation peut encore être perçue comme un facteur de concurrence pour de nombreuses entreprises ce qui constitue un objectif important pour sa mise en place. Il s'agit aussi de générer un bénéfice fort vers l'usager, via la dématérialisation des processus, la simplification des démarches, le développement d'applications et logiciels, en sus de la modernisation et la sécurisation des systèmes d'information. La numérisation a un fort potentiel sur l'efficacité et la

EmploiPartner.com

ENTREZ DANS LA
NOUVELLE ÈRE DU **RECRUTEMENT**

rentabilité d'une entreprise quels que soient sa taille ou son secteur d'activités, et la rendre plus attractive pour ses clients et ses collaborateurs. Les informations sont, désormais, automatisées en temps réel, permettant une meilleure visibilité et réactivité à l'entreprise ainsi qu'un meilleur pilotage interne et externe.

La transformation digitale des entreprises modifie l'économie en général et les méthodes de travail traditionnels, en particulier. Les métiers liés aux ressources humaines, qui sont partie prenante de la communication des entreprises, n'échappent pas à la digitalisation et aux changements qui en découlent. En outre, le monde du numérique permet aux fonctions RH un gain de temps, tout en optimisant la stratégie RH et en se rapprochant des besoins du salarié et permet aussi l'attraction des compétences bourrées par la gestion traditionnelle.

Néanmoins, les avantages sont très nombreux et nous ne pouvons plus les citer en un seul article, mais en matière des résultats estimés, les avantages dominent les inconvénients qui sont très rares et étroitement relatifs à l'acceptabilité sociale des salariés et au manque de la main-d'œuvre qualifiée. En outre, l'automatisation des processus et des métiers nécessite de redéployer des ressources sur des missions nouvelles comme la conduite de grands projets de transformation, la migration des processus, le changement des conditions et des outils de travail, la formation, la gestion d'interaction avec les anciens systèmes, le développement de nouvelles interfaces usagers plus agiles, la sous-traitance des start-up, etc. En conséquence, cela peut être considéré comme des effets ordinaires de cette nouvelle organisation et peut obliger une telle entreprise à allouer un budget spécial pour ce projet.

Qu'en est-il des entreprises algériennes ?

La gestion de la plupart des entreprises algériennes s'avère souvent inadaptée aux attentes de leurs collaborateurs ou leurs clients. La réputation d'opacité et de rigidité dans la gestion renvoie une image quelque peu repoussante aux clients de cette organisation classique. Certes, l'heure de la transformation digitale est arrivée, et la refonte d'un processus dans le cadre de la transformation digitale implique des notions qui vont bien au-delà de son interface et de son aspect esthétique. Ces notions diffèrent selon les secteurs d'activité et les processus envisagés. Cependant, les entreprises en Algérie n'ont pas encore pris la juste mesure des évolutions comportementales de leurs clients. Il reste, donc, aux compagnies algériennes à s'adapter afin de tirer profit de ce nouvel état de fait.

L'adoption de la transformation digitale et la nécessité de se conformer aux évolutions qui sont en cours, des domaines dans lesquels l'Algérie enregistre un retard important duquel peuvent découler d'énormes soucis pour les entreprises elles-mêmes et l'économie algérienne en général, mieux vaut prendre conscience très tôt que d'arriver en retard pour en bénéficier de tous les bienfaits et avantages que l'on peut en tirer de cette transformation.

En conclusion, ce type d'innovation est une nouvelle technologie qui amène automatiquement à une diminution du travail administratif, une gestion automatisée des formations, de recrutement, de publicité, une optimisation des effectifs, toute sorte de tâches RH, une rémunération adaptée, une meilleure gestion logistique et technique, une concentration sur l'efficacité et une motivation favorisée. La transformation digitale d'une structure nécessite de mobiliser des moyens techniques et humains dont toutes les entreprises ne disposent pas nécessairement, en sus des achats de logiciels et de licences qui peuvent être, en revanche, un frein financier pour une jeune structure.

Du côté des parties prenantes et des salariés, un changement dans leurs habitudes de travail, une difficulté à prendre en charge, mais plus facile à intégrer pour les jeunes générations ; des contraintes qui peuvent être résolues avec le temps. Pour les grandes entreprises dont les processus sont compliqués, hérités d'une gestion traditionnelle, plusieurs tâches et postes de travail seront mis en quarantaine et rendus dispensables ; une contrainte très lourde pour les managers qui nécessite une prise en charge d'une façon adéquate, en évitant, par exemple, des conflits sociaux dans l'entreprise.

En plus, un phénomène de fracture numérique et des profils aux compétences inégales dans le domaine du digital peuvent alors apparaître au sein d'une entreprise, ce qui peut être, en outre, un frein à une transformation digitale efficace. Si une entreprise décide de s'intégrer dans cette transformation, il est sage pour ses managers d'estimer les conséquences et contraintes de ce changement et de les résoudre d'une façon intelligente et efficace de sorte à minimiser les pertes au maximum■

MONO® ELECTRIC

www.monoelectric.com

chrome

Si vous voulez créer votre propre style de décoration, Serie Chrome ...

5 Ans GARANTIE

www.monoelectric.com

Accord d'association Algérie-UE

Evaluation ou remise en cause

Prudence. Si les relations commerciales de l'Algérie avec les pays de l'Union européenne sont relativement consistantes, puisque les importations du pays représentent un peu plus de 50% du total des achats de l'extérieur, l'économiste Brahim Guendouzi estime que l'Accord d'association signé entre l'Algérie et l'UE a eu pour effet d'*« encadrer et en même temps de dynamiser ces relations commerciales. Le démantèlement tarifaire, certes progressif, s'est fait au détriment de l'Algérie »*.

Par Hamid Merzouk

Y a-t-il anguille sous roche dans l'Accord d'association entre l'Algérie et l'Union européenne devant entrer en vigueur le 1er septembre dernier ? Différé il y a quelques années pour des raisons diverses et entouré de non-dits, l'Accord *« doit faire l'objet d'une attention particulière faisant valoir nos intérêts pour des relations équilibrées »*. La recommandation émane du chef de l'Etat lors du Conseil des ministres tenu le 9 août dernier. A bien analyser ces propos, une question vient à l'esprit : tel conçu, ledit Accord était-il défavorable à l'Algérie ? Une chose est sûre : le contexte de la signature de l'Accord en 2002 coïncidait avec la fragilité de l'économie nationale qui venait de sortir du contraignant programme d'ajustement structurel passé avec le FMI ainsi que des cours bas du pétrole brut.

Sollicité par *L'ACTUEL*, Brahim Guendouzi, professeur d'économie à Tizi-Ouzou, souligne, tout de go, que la diplomatie économique *« pourra contribuer à faire évoluer la coopération commerciale, tout en minimisant les malentendus, mais gardant en vue les véritables enjeux pour les parties prenantes de l'Accord »*.

Si les relations commerciales de l'Algérie avec les pays de l'Union européenne sont relativement consistantes, puisque les importations du pays représentent un peu plus de 50% du total des achats de l'extérieur, l'économiste estime que l'Accord d'association signé entre l'Algérie et l'UE a eu pour effet d'*« encadrer et en même temps de dynamiser ces relations commerciales. Le démantèlement tarifaire, certes progressif, s'est fait au détriment de l'Algérie »*.

Avec la dimension commerciale, enchaîne-t-il, *« l'Algérie s'est retrouvée dans un processus qui pénalise son économie, soit une forte hausse des importations, des exportations hors hydrocarbures marginales et des flux d'IDE faibles. »*

Faiblesse des flux des IDE à destination de l'Algérie

Nul n'ignore que les programmes de mise à niveau des entreprises prévus n'ont pas eu les effets escomptés. Toutefois, le problème de fond posé actuellement consiste, aux yeux du Pr. Guendouzi, en la résorption des déséquilibres dans les échanges commerciaux, de l'accès aux marchés européens et de la faiblesse des flux d'IDE à destination de l'Algérie. *« Sinon, optimise-t-il, il existe de nombreuses clauses de l'accord qui présentent une dimension stratégique pour l'économie nationale comme le commerce des services et l'économie de la connaissance. »*

Aujourd'hui, l'évaluation préconisée par le chef de l'Etat est nécessaire et concernera l'ensemble des clauses pour apporter un nouveau regard afin de faire évoluer surtout les points qui sont restés inexplicablement en deçà des espérances des parties prenantes. Évidemment, l'Algérie a déjà fait part de sa volonté de reprendre le volet commerce de marchandises, tant les disproportions de sa mise en application sont criantes et risquent de s'aggraver à partir du 1er septembre, date de l'exonération totale des droits de douane pour les produits manufacturiers.

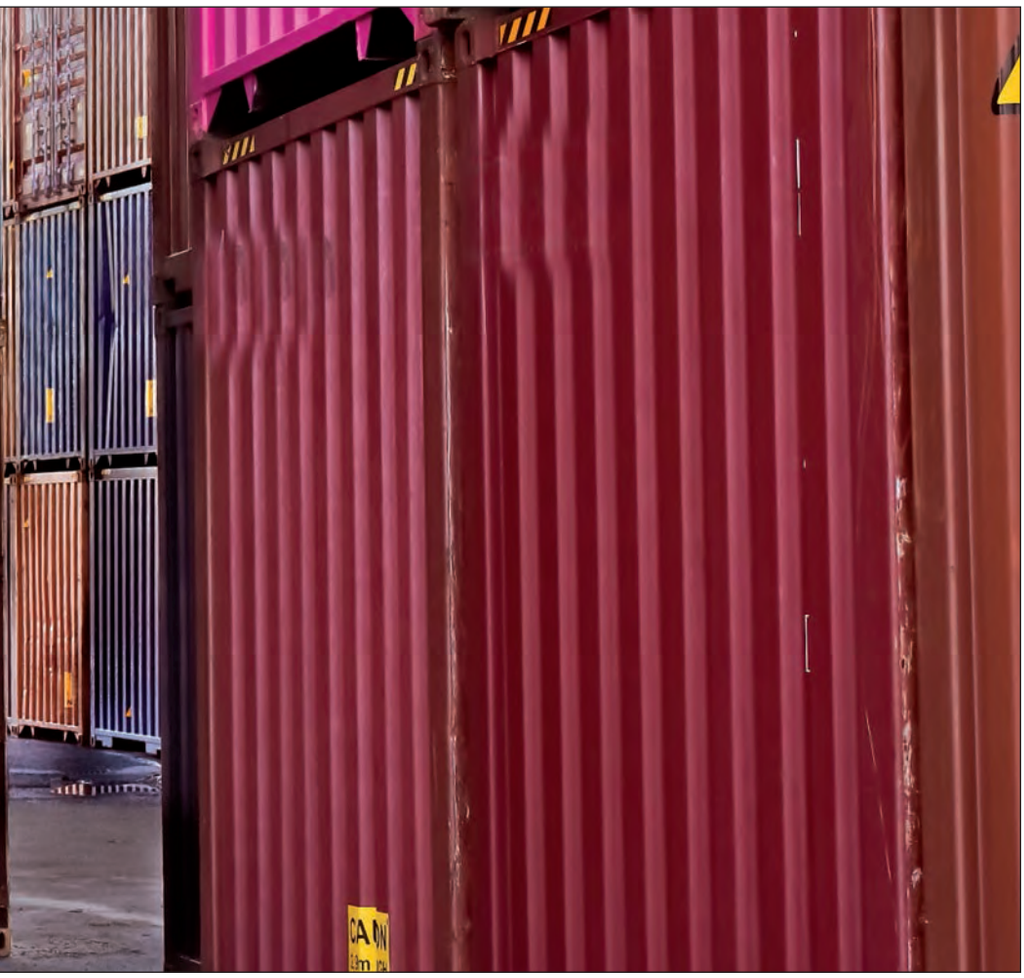

Algérie-UE : déséquilibre des échanges commerciaux

Rappelons qu'à la suite des négociations de 2015 sur demande de la partie algérienne, le délai d'entrée en vigueur de la zone de libre-échange a été différé de trois ans, soit 2020 au lieu de 2017. Dans cette optique, le spécialiste en commerce international voit de bon œil le recours, par l'Algérie, à des mesures de sauvegarde dans le souci de prémunir le marché national d'un dommage grave ou de la menace d'un dommage sérieux. Il rappelle que *« certains pays européens eux-mêmes ont eu par le passé à recourir à certaines de ces mesures quand il s'agissait de préserver leurs intérêts commerciaux dans un contexte de concurrence exacerbée »*. Aujourd'hui, ce n'est qu'un secret de Polichinelle : les déséquilibres des échanges commerciaux entre l'Algérie et l'UE sont énormes. En onze ans, notre pays a importé de l'UE pour une valeur de 250 milliards dollars contre 11 milliards d'exportations hors hydrocarbures. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Un prélude à une remise en cause de l'Accord ?

L'économiste ne voit pas venir ce scénario, mais insiste sur le fait qu'*« il n'est pas dans l'intérêt de l'Algérie de revenir sur ses engagements »*■

Accord de libre-échange continental africain

Les droits de douane en question

Problématique. La baisse des droits de douane, que ce soient les taxes à l'exportation ou les droits à l'importation qui supportent la TVA, va pénaliser énormément les pays les moins compétitifs et creuser des trous dans les budgets publics.

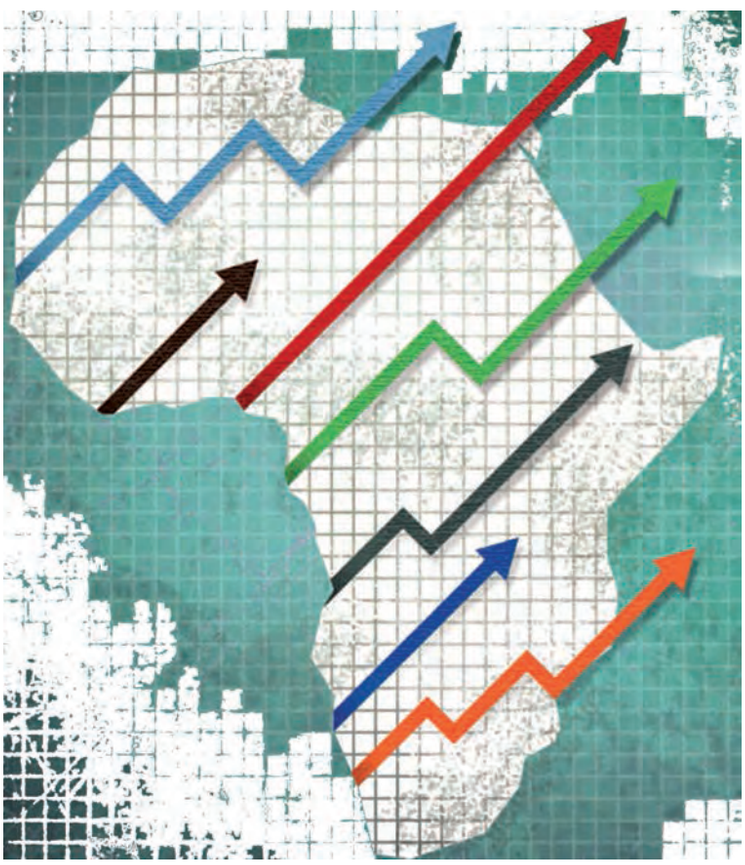

Le lancement officiel, en janvier 2021, de l'accord de libre-échange continental africain (Zlecaf) va certainement créer un grand enthousiasme en matière d'amélioration des échanges de biens et de produits autorisés à la libre circulation sur le continent africain. En principe, la faisabilité de cet important projet économique tient à la capacité et la compétence des responsables africains à mener à bon port tout le processus de mise en œuvre.

L'enjeu est de taille

L'une des principales questions qui fera débat tout au long de l'application de l'accord sera, sans aucun doute, les droits de douane perçus sur les marchandises entrant dans un pays, conformément à la liste tarifaire du pays. En général, ils diffèrent selon les produits. C'est pourquoi, il est intéressant d'approfondir la réflexion sur le sujet, notamment en ce qui concerne les produits agricoles qui seront très demandés de part et d'autre des frontières. Pour l'agroéconomiste et spécialiste des politiques agricoles, le Français Jacques Berthelot, même si des produits agricoles et non agricoles importés hors CEDEAO sont déjà dédouanés, par exemple à Dakar, Tema, Lomé ou Abidjan, et devraient entrer dans les autres pays sous le régime de la libre pratique, leurs besoins budgétaires les conduisent à des prélèvements divers, même s'il ne s'agit pas d'une réimposition des droits de douane perçus dans ces ports. Et il y a surtout les prélèvements illicites des diverses forces de l'ordre comme les douaniers, les militaires, les gendarmes ou les agents de police qui peuvent être supérieurs aux droits de douane et qui freinent beaucoup l'acheminement des produits. D'un autre point de vue, il avertit qu'il existe en Afrique de nombreuses multinationales étrangères, notamment européennes, présentes dans le secteur bancaire et le commerce de gros, notamment des produits agricoles et agroalimentaires.

Ce sont elles qui seront les premières bénéficiaires de la libéralisation des échanges. Elles vont évidemment avoir tendance à concentrer leurs moyens dans les pays où elles sont plus compétitives pour profiter de la baisse des droits de douane, de façon à exporter vers d'autres pays. Mais la baisse des droits de douane, que ce soient les taxes à l'exportation ou les droits à l'importation qui supportent la TVA, va pénaliser énormément les pays les

moins compétitifs et creuser des trous dans les budgets publics, parce qu'il y a très peu d'entreprises qui payent des impôts sur les sociétés, très peu de particuliers qui payent aussi des impôts sur le revenu et peu d'entreprises qui paient la TVA, en raison de la prédominance du secteur informel.

Concernant la Zlecaf, rien n'est encore clair sur une éventuelle mise en place de mécanismes de compensation pour les pays peu compétitifs sur le plan agricole, qui vont souffrir d'une perte de compétitivité importante avec la réduction de ces droits de douane.

Par ailleurs, lorsque les défenseurs de la Zlecaf disent qu'il faudrait absolument éliminer les droits de douane sur le commerce agricole parce qu'ils sont supérieurs à ceux appliqués sur les autres produits, cela ne tient pas compte du fait que l'Afrique reste très déficitaire dans ses échanges alimentaires. *« Mais avec la Zlecaf, c'est encore plus grave parce que ce sont 90% de droits de douane qui devront être supprimés. »* Si on ne tient pas compte des exportations des produits alimentaires de rente, comme le café, le cacao et le thé, le déficit de la balance agroalimentaire est d'autant plus important. Il est absurde de constater que les décideurs oublient que les deux tiers des actifs d'Afrique subsaharienne et le tiers d'Afrique du Nord exercent dans l'agriculture, l'élevage ou la pêche.

La suppression des droits de douane entre les pays membres de l'UA pose de graves problèmes. D'autant plus que les exportations agricoles de l'UE bénéficient de subventions massives et que cette dernière impose en plus à tous les pays qui ont signé des Accords de partenariat économique (APE) d'éliminer 80% des droits de douane sur ses exportations. Ce qui est déjà un désastre pour les pays d'Afrique subsaharienne signataires.

Les négociations en suspens

Pandémie du Covid-19 oblige, le sommet de l'UA, prévu initialement en Afrique du Sud le 30 mai et qui devait être destiné à relancer les négociations commerciales sur les réductions tarifaires, les règles d'origine et les autres réglementations nécessaires, n'a pas pu se tenir. Même sans l'interférence de la crise sanitaire, la conclusion d'un accord semblait difficile malgré les progrès réalisés jusqu'à présent sur les questions des droits de douane. Essentiellement, l'accord oblige les États membres à supprimer les droits de douane de 90% des marchandises échangées, ce qui permet le libre accès aux produits de base, aux marchandises et aux services à travers le continent.

Le texte actuel propose aux pays un délai de cinq ans pour abaisser à zéro les droits de douane sur 90% de leurs marchandises. Ils ont ensuite sept ans pour abaisser les tarifs sur 7% de leurs lignes tarifaires, tandis que les 3% restants peuvent être protégés. Selon le Fonds monétaire international (FMI), l'élimination des droits de douane pourrait stimuler le commerce en Afrique de 15 à 25% à moyen terme.

Une fois opérationnel, d'ici 2030 selon les prévisions, l'Accord devrait créer un bloc économique de 3,4 billions de dollars, reliant 1,3 milliard de personnes à travers l'Afrique, ce qui en ferait le plus grand bloc commercial depuis la création de l'Organisation mondiale du commerce en 1994. Tebboune : *« S'assurer de l'origine africaine des biens échangés ».*

C'est une préoccupation des hautes autorités algériennes de vérifier l'origine africaine des biens échangés dans la zone de libre-échange continentale africaine, dont l'accord entrera en vigueur en janvier prochain. D'après une déclaration de la présidence de la République : *« Après la ratification de l'accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine et des protocoles qui y sont attachés, conformément à l'orientation stratégique de la politique étrangère du pays, le président a donné des directives aux ministres concernés, sous la supervision du Premier ministre, pour bénéficier des expériences de libre échange que l'Algérie a eues avec les groupes. »*

Dans ce contexte, le président Tebboune a souligné la nécessité de s'assurer de l'origine africaine des biens échangés dans la zone de libre-échange, dont le taux d'incorporation ne doit pas être inférieur à 50%, afin d'éviter le détournement de matières fabriquées hors du continent africain vers le marché national au détriment de la production locale.

Toutefois, ces dernières années, l'Algérie a accentué la libéralisation de ses échanges avec les pays étrangers. Aussi, le pays impose des droits de douane élevés sur certains produits afin de protéger la production locale■

R. K.

Union du Maghreb arabe

« Le rêve maghrébin existe-t-il encore ? »

Chimère. Beaucoup d'analystes de l'époque avaient prédit l'échec du projet avant même sa naissance. Pour preuve, toutes les résolutions qui ont été adoptées lors des différents sommets de l'UMA n'ont pas été suivies d'exécution complète ou partielle, telles que le parachèvement des structures de l'UMA comme prévu par le Traité constitutif, l'adoption des conventions maghrébines (au nombre de 36) touchant divers secteurs et l'adoption des programmes d'exécution des travaux initiés par les instances de l'UMA.

Par Rabah Abdessemed

A vrai dire, certains analystes comparent l'Union du Maghreb arabe (UMA) presque *« outrageusement »* à une coquille vide. Et pour cause, après plus de trois décennies d'existence, l'UMA, depuis le jour de sa création, un certain 17 février 1989, n'a réalisé aucun de ses objectifs, dont principalement l'Union économique maghrébine, l'Union douanière maghrébine des pays membres et la libre circulation des personnes, des services et des produits.

Un vœu pieux que les peuples du Maghreb acceptent avec une énorme frustration. Nonobstant la signature en grande pompe du Traité, l'adoption d'une Déclaration solennelle relative à la création de l'UMA ainsi que le Programme de travail de l'Union, six sommets ont été tenus, respectivement, à Tunis les 21-23 janvier 1990, à Alger les 21-23 juillet 1990, à Ras Lanouf (Libye) les 10-11 mars 1991, à Casablanca (Maroc) les 15-16 septembre 1991, à Nouakchott les 10-11 novembre 1992 et, enfin, le dernier en date à Tunis les 2-3 avril 1994. Puis, plus rien, comme si la montagne a accouché d'une souris, mort-née de surcroit. D'ailleurs, beaucoup d'analystes de l'époque avaient prédit l'échec du projet avant même sa naissance. Pour preuve, toutes les résolutions qui ont été adoptées lors des sommets n'ont pas été suivies d'exécution complète ou partielle, telles que le parachèvement des structures de l'UMA comme prévu par le Traité constitutif, l'adoption des conventions maghrébines (au nombre de 36) touchant divers secteurs et l'adoption des programmes d'exécution des travaux initiés par les instances de l'UMA.

L'impossible organisation d'un sommet maghrébin

Cependant, les activités politiques, quant à elles, ont été stoppées net suite à la fermeture de la frontière avec le Maroc. Cette décision, évoquée récemment par le président Tebboune, n'est autre que le visa imposé aux Algériens par le Maroc il y a 25 ans. *« L'Algérie a été accusée de terrorisme (par le Maroc) »*, avait expliqué le président de la République.

La fermeture des frontières entre l'Algérie et le Maroc en août 1994 n'a pas manqué de provoquer la naissance d'une situation de blocage diplomatique et économique entre les deux pays. Pis encore, celle-ci s'est répercutée très négativement sur tout le processus d'intégration économique. Toutefois, ce n'est un secret pour personne que depuis cette maudite affaire de fermeture des frontières, l'UMA est engluée dans une crise politique dont les impacts socio-économiques sont ressentis par les cinq pays de l'Union. Nonobstant plusieurs tentatives visant l'organisation hypothétique d'un sommet extraordinaire de l'Union du Maghreb arabe, il se trouve que ces dernières ont toutes échouées.

La plus récente d'entre elles a eu lieu en marge de la 29e session du Conseil de la Ligue des États arabes, tenue en avril 2018 lors du Sommet arabe organisé au Royaume d'Arabie saoudite. Taïeb Baccouche, secrétaire général de l'Union du Maghreb arabe (UMA), a discuté de la possibilité de tenir le 7e sommet maghrébin en Tunisie avec le ministre libyen des Affaires étrangères, Mohamed Taher Siala, néanmoins sans trouver d'échos à son appel. Ainsi, les peuples de la région évoquent souvent la pertinente question qui demeure posée : *« Le rêve maghrébin existe-t- il encore ? »*

La concrétisation du rêve de l'Union n'est pas pour demain

Récemment, notre ministre de la Communication, porte-parole du gouvernement, Ammar Belhimer, s'agissant de la position de l'Algérie quant à *« l'initiative du souverain marocain, Mohamed VI, pour régler les différends »* entre les deux pays, a assuré que l'Algérie *« est favorable à toute initiative visant l'édification et la réunification »*. Il a plaidé, à ce propos, pour l'adoption du dialogue, des voies et moyens légaux et de la transparence avec le respect des spécificités et de la souveraineté de chaque pays et des principes fondamentaux de la diplomatie algérienne, basés sur la non-ingérence dans les affaires internes des Etats. Faisant rappeler que *« le Maroc est un pays voisin et frère avec lequel l'Algérie a des relations historiques et civilisationnelles profondes »* et que les deux pays avaient pour *« objectif commun l'édification d'un édifice maghrébin uni »*, M. Belhimer a souligné l'existence de la volonté politique chez les dirigeants des deux pays de mener à bon port cette Union, à la lumière des défis de l'heure, notamment les implications de la crise sanitaire que traverse le monde.

PUB

« L'Algérie ne fait aucunement cas des tentatives visant à troubler le climat de fraternité entre les deux peuples car le but suprême pour elle est la mobilisation des volontés et des capacités pour l'édification d'une Union maghrébine forte à même de nous permettre de protéger nos intérêts et de défendre notre unité », a-t-il précisé dans ce sens. Et d'ajouter que *« cette démarche obéit au respect total des chartes internationales et décisions de la communauté internationale en matière de protection des peuples et de consécration de leur droit à l'autodétermination »*, comme c'est le cas pour la question sahraouie. Cependant, force est de constater que, malheureusement, pour plus de 100 millions d'habitants du Maghreb arabe, la concrétisation du rêve de l'Union n'est pas pour demain■

Tourisme hôtelier

Le camping en vogue

Par A. A. Benalia

Original. Les vacances de cette année sont, par rapport à celles des années précédentes, non pas d'une rare exception, mais plutôt d'une originalité qui est en train de faire parler d'elle. En effet, les vacances en plein air et en camping sont en train de prendre une ampleur sans précédent par rapport aux années dernières.

Les effets de la Covid-19 auront été d'une telle ampleur que le mode de vie de la plupart des citoyens s'en est trouvé impacté, et probablement pour très longtemps. Les finances des familles algériennes s'en trouvent à un niveau critique, du fait que la plupart des Algériens exercent des métiers qui ne leur assurent pas un revenu en période de rupture prolongée, comme c'était le cas pour le confinement général imposé suite à la pandémie de la Covid-19.

Aussi, le confinement général a engendré, malgré tous les bienfaits qu'il a apportés en guise de frein à la propagation de la pandémie, une situation de pression sociale au point qu'un bon nombre de personnes, individus, groupes et familles ont décidé, malgré le risque que comporte ce type de comportement, de transgresser les horaires et les mesures du confinement.

Ruée vers des lieux *« inhabituels »*

En tout cas, l'annonce du déconfinement partiel, à partir de la date du 15 août dernier, aura eu un énorme effet vide-sac. Il n'y a qu'à observer la ruée vers les plages, forêts et grandes places de détente et de loisirs avec, le plus souvent, des parkings aux places saturées du fait du nombre surprenant de visiteurs. Comme une sorte de revanche pour récupérer ce qui a été perdu de ce qui reste de la saison estivale, la course aux vacances loin de la maison n'a rien perdu de son engouement, bien au contraire.

Les vacances de cette année sont, par rapport à celles des années précédentes, non pas d'une rare exception, mais plutôt d'une originalité qui est en train de faire parler d'elle. En effet, les vacances en plein air et en camping sont en train de prendre une ampleur sans précédent par rapport aux années dernières. Cela est valable non seulement pour les jeunes qui en sont naturellement adeptes, mais aussi pour les familles, jusqu'à devenir un phénomène de mode qui est en train de se multiplier, aussi bien au bord de la mer qu'en milieu forestier, ou sur le bord des cours d'eau et des lacs.

Explications…

Si les habitudes des familles algériennes sont en train de connaître un changement notable dans leur façon de passer les vacances, cela n'est pas du tout fortuit. Il s'agit plutôt d'une relation de cause à effet. Le confinement général et la fermeture des différents établissements et commerces ont engendré un effet de cumul qui, aux yeux de ceux qui en sont les détenteurs, leur a été d'une grande nuisance.

Du coup, il s'en est suivi un effet naturel de vouloir récupérer rapidement le manque à gagner engendré, qui s'est immédiatement répercuté sur les prix pratiqués pour les séjours de repos. Cela sans compter l'opportunité qu'ont entrevue les propriétaires des maisons, villas et appartements, dans la ruée vers les vacances. Le résultat ne s'est pas fait attendre. Des prix hors de la portée des poches de la grande majorité des familles déjà épuisées par les effets de six mois de confinement sans ressources ; que ces prix soient appliqués par les établissements hôteliers ou bien par les détenteurs de maisons destinées à la location pour des courts séjours.

La fuite du coronavirus est une deuxième explication qui est donnée par plusieurs familles car, selon leurs estimations, le risque sanitaire est toujours omniprésent du fait que les chambres d'hôtels et maisons de vacances ne sont pas forcément désinfectées après chaque passage d'une famille, ce qui est un facteur de propagation en soi. D'autre part, le changement vers d'autres modes de vacances attire toujours les adeptes des vacances hors de la maison. Et puis, il faut reconnaître que l'amélioration de la situation sécuritaire aide beaucoup à adopter le changement. D'ailleurs, certaines agences ont parfaitement bien saisi l'opportunité de faire la promotion des vacances en camping par des vidéos qui deviennent virales sur les réseaux sociaux. Les prix affichés pour un petit séjour d'une dizaine de jours sont surprenants, car ils sont beaucoup moins chers que ceux de la location d'une maison ou d'une chambre d'hôtel. Ils peuvent être jusqu'à cinq fois moins chers, et une famille qui décide de s'engager n'aura que le coût de ses repas à cuisiner.

En matière de destination de ces campings, si la mer est, naturellement, la première destination des familles, il y a à noter que la forêt, les montagnes et les bords des oueds ont pris rapidement le relais comme nouvelle destination sous les tentes. Oui, car il ne serait plus surprenant de trouver des tentes dressées par groupe, dans des endroits, pour le moins inattendus, en plein air au milieu d'un calme rarement observé. Des groupes de familles, femmes, enfants, jeunes et adultes autour d'une marmite ou de grillades.

Une façon, quelque part, de bouder l'opportunisme des détenteurs des maisons et institutions. Une façon originale, aussi, de promouvoir les bienfaits des vacances en Algérie, même si c'est involontaire. Serait-ce le grand retour du camping comme première destination des vacances ?

Littérature et cinéma

Prédictions de la pandémie de Covid-19

Par Boualem Bouahmed

Intrigant. Le film *« Contagion »*, sorti en 2011, raconte l'histoire d'un virus qui a de nombreuses similitudes avec la pandémie actuelle. Ce virus d'origine animale, transmis d'une chauve souris à un porc qui le transmet à un humain, donnera lieu à une grave épidémie avec ses millions de contaminés et ses milliers de morts.

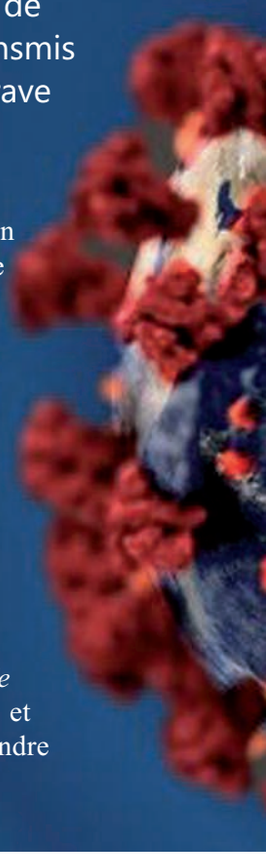

Du coronavirus en décembre 2019 dans la province chinoise de Wuhan, plusieurs adeptes des théories du complot, rejoints par toute une cohorte d'internautes, livrent quotidiennement toutes sortes d'hypothèses et de commentaires pour expliquer la tragédie sanitaire et le black-out que vit en cette année 2020 toute la planète. Des discours et hypothèses partagés par les internautes du monde sur le coronavirus, et ce sont particulièrement les prédictions de ce mal exhumées dans de nombreux ouvrages et films qui ont fait le buzz au point où les ouvrages et les films cités, considérés comme prémonitoires, ont vu leur audience et leurs ventes augmenter considérablement.

Si certains chapitres de livres et scènes de films jugés comme des *« prédictions »* du coronavirus et partagés par les internautes ont été vite défaits par des journalistes vigilants, à l'exemple des *« prophéties »* fabriquées attribuées à Nostradamus, il reste que dans certains livres et films, on y trouve effectivement des coïncidences frappantes avec le scénario actuel du Covid 19. Comme quoi, certains auteurs et experts peuvent anticiper des situations et des œuvres de fiction rattrapant la réalité. Concernant les livres, trois titres, en particulier, ont circulé de façon virale sur le Net pour leur étonnante coïncidence avec la crise mondiale actuelle. Il s'agit du roman *« Les yeux des ténèbres »*, de l'auteur américain à succès Dean Koontz, du roman *« Fin des jours »* de Sylvia Browne et de l'essai *« Le Nouveau Rapport de la CIA : comment sera le monde en 2025 ? »* de l'historien et journaliste français Alexandre Adler.

Dans *« Les yeux des ténèbres »,* publié en 1981, il est question d'un virus meurtrier nommé dans la première édition Gorki-400 et dans la réédition de 2008 Wuhan-400. Ce Wuhan-400, virulent et meurtrier, présente des ressemblances troublantes avec le Covid-19. Dans *« Fin des jours »,* sorti en 2008, l'auteure Sylvia Browne, connue comme voyante, fait une prédiction troublante : *« Vers 2020, une maladie sévère de type pneumonie se répandra à travers le monde, attaquant les poumons et les bronches et résistant à tous les traitements connus. Presque plus surprenant que la maladie, ce sera le fait que celle-ci disparaîtra soudainement aussi rapidement qu'elle est arrivée, attaquera une nouvelle fois dix ans plus tard, puis disparaîtra entièrement »*, écrit-elle dans son livre. Dans *« Le Nouveau rapport de la CIA : comment sera le monde en 2025 ? »*, paru en 2009, dans un texte titré *« Le déclenchement possible d'une pandémie mondiale »*, un scénario similaire au Covid 19 a été minutieusement prévu. *« L'apparition d'une nouvelle maladie respiratoire humaine, virulente, extrêmement contagieuse pour laquelle il n'existe pas de traitement adéquat, pourrait déclencher une pandémie mondiale »*,

est-il, en effet, écrit dans ce livre, et le plus frappant, même la région et les conditions de l'émergence de cette pandémie étaient rigoureusement prévues. *« Si une maladie pandémique se déclare, ce sera sans doute dans une zone à forte densité de population, de grande proximité entre humains et animaux. Comme il en existe en Chine et dans le sud-est asiatique où les populations vivent au contact du bétail »*, peut-on, en effet, lire dans cet encart d'une précision saisissante.

Concernant le cinéma, c'est, particulièrement, le film *« Contagion »*, de Steven Sodergergh et un épisode du dessin-animé *« Les Simpson »* de Matt Groening qui ont attiré l'attention de millions d'internautes. Le film *« Contagion »*, sorti en 2011, raconte l'histoire d'un virus qui a de nombreuses similitudes avec la pandémie actuelle. Ce virus d'origine animale, transmis d'une chauve-souris à un porc qui le transmet à un humain, donnera lieu à une grave épidémie avec ses millions de contaminés et ses milliers de morts. Choses étonnante, la zone d'apparition du virus ainsi

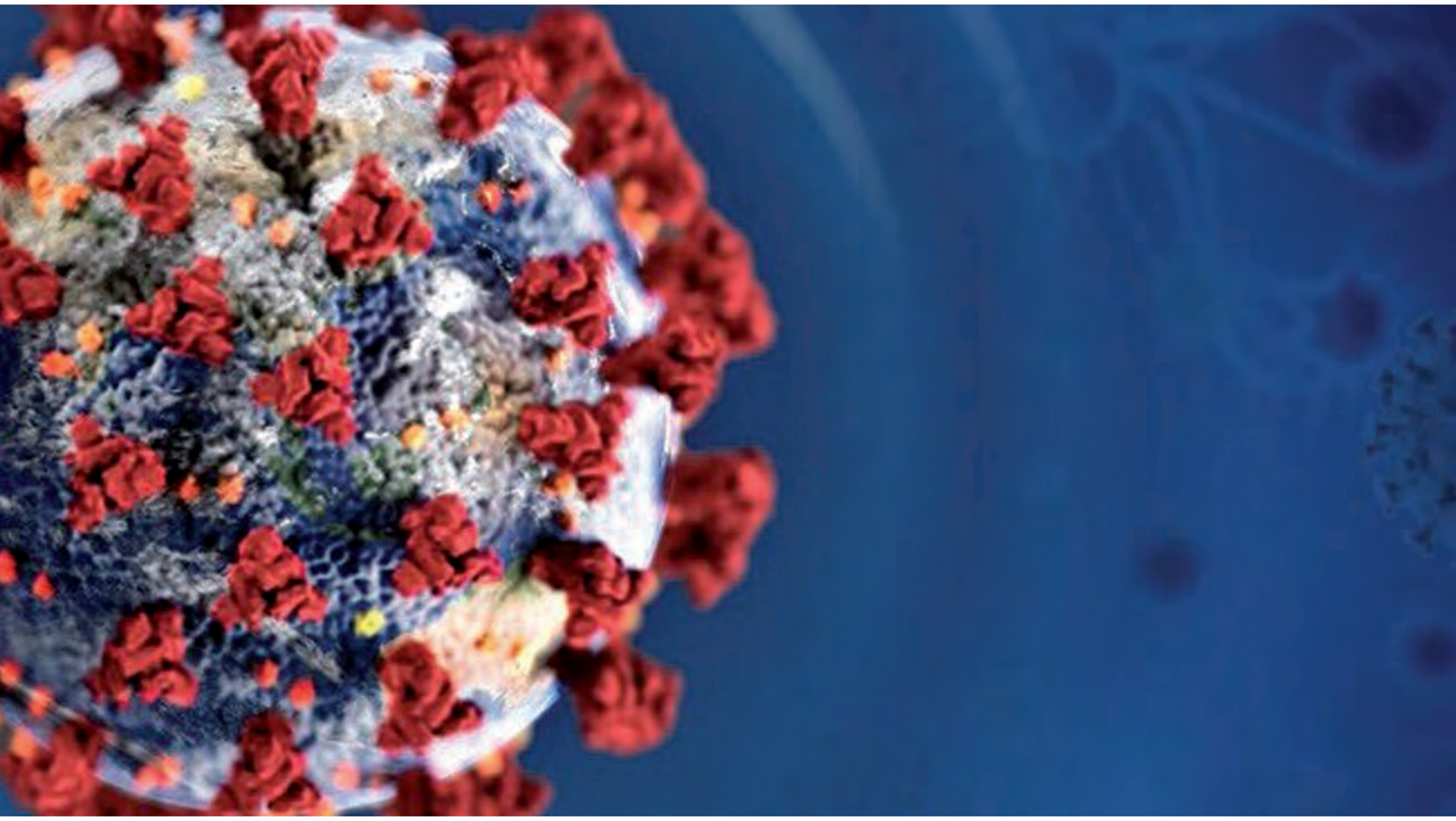

que les symptômes des personnes infectées dans le film sont semblables à ceux du Covid 19. Dans un des épisodes des « *Simpson* », Homer ouvrant un colis qui lui est parvenu du Japon est contaminé et contamine à son tour les autres, causant ainsi une épidémie de grippe qui se propage dans tout Springfield. Friands de ce genre de *« prédictions »* et de coïncidences, les internautes balancent chaque jour des séquences de films et des titres de livres où il est *« annoncé »* cette crise sanitaire qui a totalement chamboulé le monde. Mais pour beaucoup d'auteurs et de journalistes qui vérifient chaque jour les informations relayées sur les réseaux sociaux, toutes ces *« prédictions »* sont tout à fait normales et relèvent purement de la grande capacité d'anticipation de certains auteurs. *« Les auteurs de fiction essaient toujours d'imaginer ce que serait la réalité, il est donc très probable qu'ils écrivent ce qui ressemble à une prédiction. Bien sûr, c'est bizarre quand les détails entrent en collision, mais je pense que c'est juste une question de probabilités »*, a déclaré, à ce propos, le romancier chinois, Chan Ho-Khei■

Accord de normalisation entre les Émirats arabes unis et Israël

Un couteau dans le dos des Palestiniens

Trahison. Les organisations palestiniennes ont condamné, à l'unanimité, l'accord entre les Emirats arabe unis et Israël, accusant Abou Dhabi de trahison et de violation du consensus arabe qui faisait du règlement du conflit israélo-palestinien une condition sine qua non à la normalisation des relations avec l'État hébreu.

Finalement, la célèbre citation du grand théoricien de l'Histoire des civilisations Ibn Khaldoun : *« Les Arabes se sont mis d'accord pour ne jamais s'entendre entre eux »* est bien d'actualité ces dernières années. Pour preuve, l'accord de normalisation entre les Émirats arabes unis et Israël. Abou Dhabi, en faisant cavalier seul, a franchi le Rubicon, comme l'ont déjà fait auparavant l'Egypte et la Jordanie (en 1979, Begin a signé la paix avec l'Egypte, et en 1994, Rabin a signé avec la Jordanie), puisqu'en 2020, le troisième accord de paix va être signé au cours de ce mois de septembre, sauf que les circonstances politiques et stratégiques de l'époque n'ont rien de commun avec celles d'aujourd'hui.

Néanmoins, la majorité des pays arabes sont en désaccord sur la question de la normalisation avec l'entité sioniste au détriment de la cause palestinienne, et c'est là que le bât blesse. Autrement dit, les Emirats arabes unis ont cherché à rassurer les Palestiniens sur le fait que les liens naissants avec Israël ne se nouaient pas au détriment de leur cause, affirmant qu'Abou Dhabi soutenait toujours la création d'un État palestinien avec Jérusalem-Est comme capitale.

« Nous continuerons à soutenir la cause palestinienne sur la base de notre position historique, qui découle d'une croyance profondément enracinée et inébranlable qui ne changera jamais », a déclaré le ministre des Affaires étrangères émirati à l'agence de presse WAM, dirigée par les Emirats arabes unis. Et d'ajouter : *« Je voudrais assurer tout le public ici que les EAU considèrent la consolidation de la paix comme une nécessité stratégique pour la région. Cependant, cette nécessité stratégique n'annule en rien notre soutien à la cause palestinienne et aux droits du peuple palestinien qui est notre frère »*, a-t-il ajouté. Absurde ! répliquent les Palestiniens.

Première réaction de la Ligue arabe

Dans un communiqué, la Ligue des Etats arabes a réitéré son attachement aux principales constantes de la cause palestinienne, à leur tête la création d'un Etat palestinien viable dans les frontières de 67, avec Al-Qods-Est comme capitale. Lors d'un entretien avec le coordonnateur spécial de l'Onu pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nikolai Meladinov, le secrétaire général de la Ligue des Etats arabes, Ahmed Aboul Gheit, a

souligné l'importance d'œuvrer au cours de la prochaine étape en faveur de la consolidation des déterminants d'un règlement pacifique entre la Palestine et Israël sur la base de la solution à deux Etats, de mettre fin à l'occupation et d'établir un Etat palestinien viable dans les frontières de 67, avec Al-Qods-Est pour capitale, a indiqué un communiqué de l'organisation panarabe. A cette occasion, M. Aboul Gheit a réitéré l'attachement de la Ligue arabe aux principales constantes de la cause palestinienne, qui comprendrait une solution conforme aux principes du droit international, aux décisions de légitimité internationale et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Ces principes bénéficient d'un consensus arabe total, ainsi que du soutien de la communauté internationale et des Nations unies, a-t-il ajouté. Le secrétaire général de la Ligue arabe a, en outre, souligné la nécessité d'œuvrer à ce que toute évolution ou nouvelle position soit en faveur de la cause palestinienne, conclut le communiqué.

Les organisations palestiniennes condamnent l'accord

La réunion qui s'est tenue récemment à l'ambassade palestinienne à Beyrouth a regroupé les chefs ou représentants de la plupart des formations palestiniennes, dont le chef du Djihad islamique en Palestine, Ziad Nakhalé, un mouvement radical qui passe pour être financé par l'Iran, ainsi que des responsables de formations basées à Damas, à l'image du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP).

Les organisations palestiniennes ont condamné, à l'unanimité, l'accord entre les Emirats arabe unis et Israël, accusant Abou Dhabi de trahison et de violation du consensus arabe qui faisait du règlement du conflit israélo-palestinien une condition sine qua non à la normalisation des relations avec l'Etat hébreu.

Une affaire de sécurité et de business ?

Beaucoup d'analystes ont estimé que le fond de cet accord qui vient d'être scellé entre Israël et les EAU n'est que l'étape finale des relations secrètes entre les deux pays qui, d'ailleurs, étaient déjà en contact permanent depuis plusieurs années, et dont les échanges commerciaux sont estimés à plusieurs centaines de millions de dollars. De toutes les manières, on considère que les prochains rapports entre les deux pays seront beaucoup plus concentrés sur la question de la sécurité des Emirats avec la détermination de booster les échanges commerciaux et le développement des investissements dans plusieurs domaines, comme la technologie, le tourisme, l'agriculture, etc.

Cependant, il est certain qu'Israël sortira grandement bénéficiaire de ce soi-disant accord historique avec un pays riche en hydrocarbures, tandis que les Émirats arabes unis pourraient investir en Israël dans divers domaines. Il est même aussi question de négocier des procédures de visas. Pour les EAU, dont les échanges sont déjà fructueux avec l'Arabie saoudite ou encore l'Irak, il s'agit aussi de renforcer leur influence dans la région. Du point de vue sécuritaire, les cheikhs des EAU espèrent profiter de la première puissance militaire dans la région pour se protéger contre une agression du grand méchant loup, autrement dit l'Iran.

Côté échanges culturels et manifestations sportives qui devraient se multiplier entre les deux peuples, personne ne parie sur ce genre de rencontres même symboliques, car les blessures morales occasionnées par les agressions barbares et répétées à ce jour par les sionistes contre les innocents citoyens palestiniens sont des taches indélébiles gravées dans l'esprit de tout Arabe fier de son origine. A moins que certains dirigeants arabes continuent de vendre leur âme au diable pour des intérêts artificiels au détriment du sang des martyrs palestiniens■

A. R.

Aïcha Barki

Une « *pourfendeuse* » engagée de l'illettrisme

Elle aura été, plus de deux décennies durant, une *« pourfendeuse »* engagée de l'illettrisme ainsi qu'une militante convaincue des droits de l'Homme. Elle, c'est la défunte Aïcha Barki, décédée il y a une année.

En fondant, en 1990, l'Association Iqraa (Lis, ndlr), Aïcha Barki s'est lancée dans ce projet ambitieux, en s'attaquant à la *« malédiction »* de l'analphabétisme, l'un des plus néfastes héritages de la présence coloniale en Algérie.

Née en 1946 dans la localité de Aïn-Bessam (Bouira), elle était destinée à une carrière d'enseignante dès 1963 à Alger au sein des sections d'alphabétisation. Elle a occupé par la suite le poste d'enseignante dans diverses écoles de la capitale, avant d'être nommée directrice de l'établissement El Mouwahiddine, jusqu'à sa retraite, après 32 ans de services.

Son parcours professionnel fut très riche : elle a été l'une des fondateurs de l'Observatoire national des droits de l'Homme (ONDH), puis présidente de l'association Iqraa. Un challenge que sa présidente mènera, non sans entraves et risques, dans un contexte très difficile.

Ses efforts au sein de cette association ont été couronnés de reconnaissances, dont le Prix international d'alphabétisation de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) en 1997, celui de l'Organisation pour l'éducation, la science et la culture de la Ligue arabe (Alesco) en 1998, puis de l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture (Issisco) en 2000.

En 1994, elle décroche le Prix Roby Kidd décerné par le Conseil international de l'éducation des adultes (ICAE), dont Mme Barki fut élue au poste de vice-présidente.

Après une vie riche en réalisations, Aïcha Gharbi Barki décède le 27 mai 2019 à l'âge de 73 ans, des suites d'une longue maladie. Sa disparition a été qualifiée, à l'unanimité, de *« grosse perte »* pour la lutte contre l'analphabétisme en Algérie■

F. A.

Art & Science of Amazing Protection

www.mobilis.dz

موبيليس
mobilis
ENTREPRISES